



SEMINAIRE BILAN 2025 ET PERSPECTIVES 2026 DE LA DIRECTION GENERALE DU BUDGET ET DES FINANCES

THEME :

**«Acquis et perspectives de la DGBF après sa
certification à la norme ISO 9001 Version 2015»**

YAMOOUSSOUKRO

12 et 13 FEVRIER 2026

BÂTIMENT ANNEXE
RAPPORT GENERAL

Les jeudi 12 et vendredi 13 février 2026, s'est tenu à l'Hôtel Président de Yamoussoukro, le séminaire bilan 2025 et perspectives 2026 de la Direction Générale du Budget et des Finances, autour du thème « **Acquis et perspectives de la DGBF après sa certification à la norme ISO 9001 Version 2015** ».

Ce séminaire était placé sous la présidence de Monsieur **Adama COULIBALY**, Ministre de l'Economie, des Finances et du Budget, représenté par Monsieur **Vassogbo BAMBA**, son Directeur de Cabinet Adjoint.

Cette rencontre a regroupé autour du Directeur Général du Budget et des Finances, les Directeurs Généraux Adjoints, l'Inspecteur Auditeur Général, les Directeurs d'Administration Centrale, les Inspecteurs Auditeurs, les Directeurs Régionaux, les Conseillers Techniques du Directeur Général et les Sous-directeurs de la Direction Générale du Budget et des Finances. Le séminaire a également enregistré la participation du Directeur des Affaires Financières du Ministère de l'Economie, des Finances et du Budget.

Il a enregistré, lors de la cérémonie d'ouverture, la présence de Monsieur **Gando COULIBALY**, Préfet de Région, Préfet du Département de Yamoussoukro et de Monsieur **ADRO Zemini Vianey**, 2^{ème} Adjoint au Maire, Représentant le Maire de la Commune de Yamoussoukro.

Le présent rapport rend compte des travaux et des conclusions du séminaire.

Il s'articule autour des points suivants :

- ✓ cérémonie d'ouverture ;
- ✓ communications ;
- ✓ recommandations ;
- ✓ cérémonie de clôture.

I. CEREMONIE D'OUVERTURE

Au cours de la cérémonie d'ouverture, trois (03) allocutions ont été prononcées.

La première a été dite par Monsieur **ADRO Zemini Vianey**, 2^{ème} Adjoint au Maire de la Commune de Yamoussoukro. Dans son intervention, il a d'abord souhaité la cordiale bienvenue à Monsieur le Directeur de Cabinet Adjoint ainsi qu'au Directeur Général du Budget et des Finances et à ses collaborateurs. Il a en outre adressé ses félicitations à Monsieur le Ministre de l'Economie, des Finances et du Budget pour sa récente reconduction à la tête du ministère. Il a ensuite exprimé la gratitude de la municipalité et de la population de Yamoussoukro pour le choix régulièrement porté sur leur cité pour abriter le séminaire annuel du bilan des activités de la Direction Générale du Budget et des Finances (DGBF). Enfin, il a souhaité un bon séjour à tous les séminaristes et de fructueux travaux.

La deuxième intervention a été celle de Monsieur **TRAORE Seydou**, Directeur Général du Budget et des Finances. Dans son allocution, il a d'abord traduit sa gratitude à Monsieur le Ministre de l'Economie, des Finances et du Budget pour ses orientations éclairées et sa constante sollicitude. En outre, il a adressé ses remerciements aux autorités politiques et administratives du District Autonome de Yamoussoukro pour leur présence effective à la cérémonie d'ouverture.

Poursuivant son allocution, le Directeur Général du Budget et des Finances a situé les enjeux du présent séminaire bilan qui est le premier après la certification de la DGBF à la norme ISO 9001 version 2015. Ainsi, ce séminaire qui vise à faire le point des activités de l'année 2025 et à définir les grandes orientations au titre de l'exercice 2026, permettra également de réfléchir sur la stratégie de consolidation et de maintien de cette certification.

A cet effet, les travaux de ce séminaire tourneront autour de cinq (05) thématiques spécifiques, à savoir :

- le bilan de la préparation du budget 2026, du suivi de l'exécution du budget 2025 et les perspectives ;
- le bilan et les perspectives de l'élaboration du Cadre de Performance des Programmes ;

- l'implémentation du contrôle interne à la DGBF ;
- la mise en œuvre du Système de Management de la Qualité à la DGBF ;
- le respect des règles d'éthique et de déontologie à la DGBF.

Le Directeur Général du Budget et des Finances a en outre, rappelé les bonnes performances enregistrées par la DGBF dans la réalisation des objectifs qui lui ont été assignés en 2025 à travers le PAS. Il s'agit notamment du renforcement de la discipline budgétaire et du suivi efficace de l'exécution du budget qui ont permis de contenir le déficit budgétaire dans la limite de 3% du PIB. Il a également cité l'élaboration dans les délais constitutionnels, du budget 2026 qui est exécutable depuis le 02 janvier 2026, ainsi que de l'élaboration satisfaisante des rapports annuels de performance des Ministères au titre de l'exercice 2024, qui affichent un taux moyen global de réalisation des cibles de 90,2%, contre 85,4% en 2023. Cette bonne évolution du taux moyen global de réalisation des cibles dénote d'une bonne appropriation de l'orthodoxie du budget-programmes par les Ministères.

Enfin, le Directeur Général du Budget et des Finances a invité les participants à des échanges fructueux devant aboutir à des recommandations fortes qui engageront l'ensemble des agents de la DGBF en vue de garantir l'atteinte des objectifs pour l'année 2026.

La troisième et dernière allocution a été prononcée par Monsieur **Vassogbo BAMBA**, Directeur de Cabinet Adjoint, représentant le Ministre de l'Economie, des Finances et du Budget. Il a d'abord exprimé ses vifs remerciements aux autorités politiques et administratives du District Autonome de Yamoussoukro pour leur accueil chaleureux et pour l'intérêt particulier qu'elles accordent aux activités menées par le Ministère. Il a également adressé ses sincères félicitations à Monsieur **TRAORE Seydou**, Directeur Général du Budget et des Finances et à toute son équipe pour la certification de la DGBF à la norme ISO 9001 version 2015.

Il a félicité le Directeur Général du Budget et des Finances et l'ensemble de ses collaborateurs pour les bons résultats et les avancées enregistrées dans la conduite des opérations budgétaires au cours de l'exercice 2025 qui s'est soldé

par le respect de l'objectif du déficit budgétaire de 3% du PIB. Il a ensuite recommandé que ces efforts soient poursuivis en 2026.

Enfin, il a invité les participants au séminaire à formuler des recommandations fortes et pertinentes, en vue d'une gestion budgétaire 2026 plus performante.

C'est sur ces mots, qu'il a déclaré ouvert le séminaire bilan 2025 et perspectives 2026 de la Direction Générale du Budget et des Finances.

II. COMMUNICATIONS

Les communications qui ont meublé les deux (02) jours de travaux ont porté sur des présentations et des échanges relatifs, d'une part, au bilan des activités 2025 et aux perspectives pour l'année 2026 et, d'autre part, à cinq (5) thématiques spécifiques.

II.1. PRESENTATION DU BILAN DES ACTIVITES 2025 ET DES PERSPECTIVES 2026 DE LA DGBF

Monsieur **Yaya DIOMANDE**, Directeur Général Adjoint du Budget et des Finances, a assuré la modération de cette première communication qui a été faite par Monsieur **ADOPO Fiacre**, Directeur des Politiques et Synthèses Budgétaires (DPSB).

La présentation a porté sur le bilan de la mise en œuvre des activités du Plan d'Actions Stratégiques (PAS) et du Programme d'Activités (PA) de la DGBF au titre de l'année 2025 ainsi que sur les projets de PAS et de PA pour l'année 2026.

II.1.1. PLAN D' ACTIONS STRATEGIQUES (PAS) 2025

Le PAS 2025, élaboré conformément aux orientations stratégiques du Ministre de l'Economie, des Finances et du Budget, avait pour objectif global de contribuer à l'amélioration de la qualité de l'exécution budgétaire et à la mise en œuvre des réformes nécessaires au renforcement de la gouvernance des finances publiques. Il était constitué **vingt-trois (23) projets**.

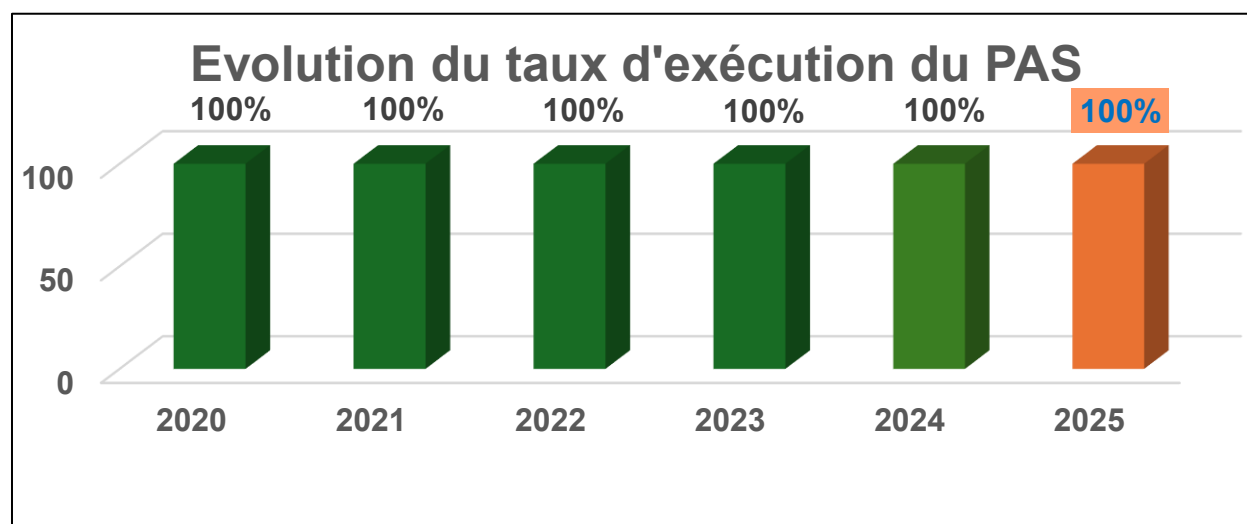
II.1.1.1. POINT DE MISE EN ŒUVRE DU PAS 2025

Il est ressorti de l'intervention de Monsieur **ADOPO Fiacre**, qu'au 31 décembre 2025, toutes les activités prévues au **PAS 2025** ont été réalisées, soit un **taux de réalisation des activités de 100%**, à l'instar des cinq années précédentes.

La répartition par trimestre des échéances des activités du PAS 2025 se présente comme suit :

ACTIVITES	1 ^{er} T	2 ^e T	3 ^e T	4 ^e T	TOTAL	TAUX DE REALISATION
Prévues	3	6	4	10	23	
Réalisées	3	6	4	10	23	100%
Non réalisées	0	0	0	0	0	

De 2020 à 2025, l'évolution du taux d'exécution du PAS se présente comme suit :



II.1.1.2. DIFFICULTES RENCONTREES DANS LA MISE EN ŒUVRE DU PAS 2025

A part quelques retards observés dans l'exécution de certaines activités, aucune difficulté majeure n'a été enregistrée au cours de l'exécution du PAS 2025.

II.1.1.3. DISPOSITIONS MISES EN PLACE POUR LE SUIVI DU PAS 2025

La bonne performance enregistrée dans la mise en œuvre du PAS 2025 est liée au dispositif de suivi mis en place par la Direction Générale. Ce dispositif porte sur :

- la mise en place d'un Comité PAS-DGBF, regroupant l'ensemble des points focaux des différentes directions et présidé par un Directeur Général Adjoint ;
- l'inscription à l'ordre du jour de toutes les réunions du Comité de Direction, d'un point relatif à l'examen de la mise en œuvre des activités du PAS, qui fait l'objet d'échanges et d'orientations en vue de garantir leur réalisation.

II.1.2. PROGRAMME D'ACTIVITES (PA) 2025

A l'instar du PAS 2025, le PA 2025 est élaboré conformément aux orientations stratégiques données par le Ministre de l'Economie, des Finances et du Budget.

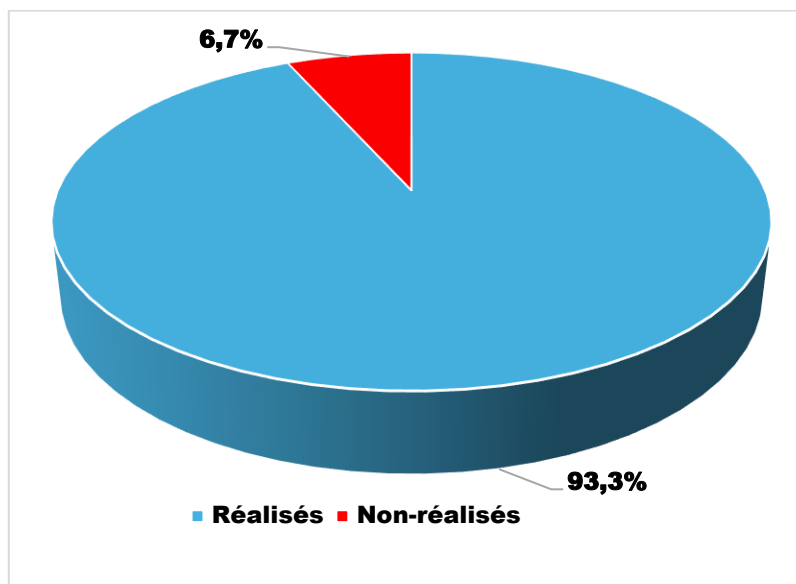
Il était constitué initialement de trente-deux (32) projets et a été ramené à trente (30) projets du fait du report de deux (2) activités en lien avec le contexte spécifique de l'année 2025. Il s'agit des activités suivantes :

- P21: Effectuer une mission d'évaluation de la mise en œuvre des recommandations issues de la mission de RDP de 20 Communes effectuée en 2022 ;
- P22: Effectuer une mission d'évaluation de la mise en œuvre des recommandations issues de l'audit de la gestion administrative et financière de 24 EPN effectué en 2023.

Ainsi, l'évaluation est faite sur la base d'une matrice de **trente (30) projets**.

II.1.2.1. POINT DE MISE EN ŒUVRE DU PA 2025

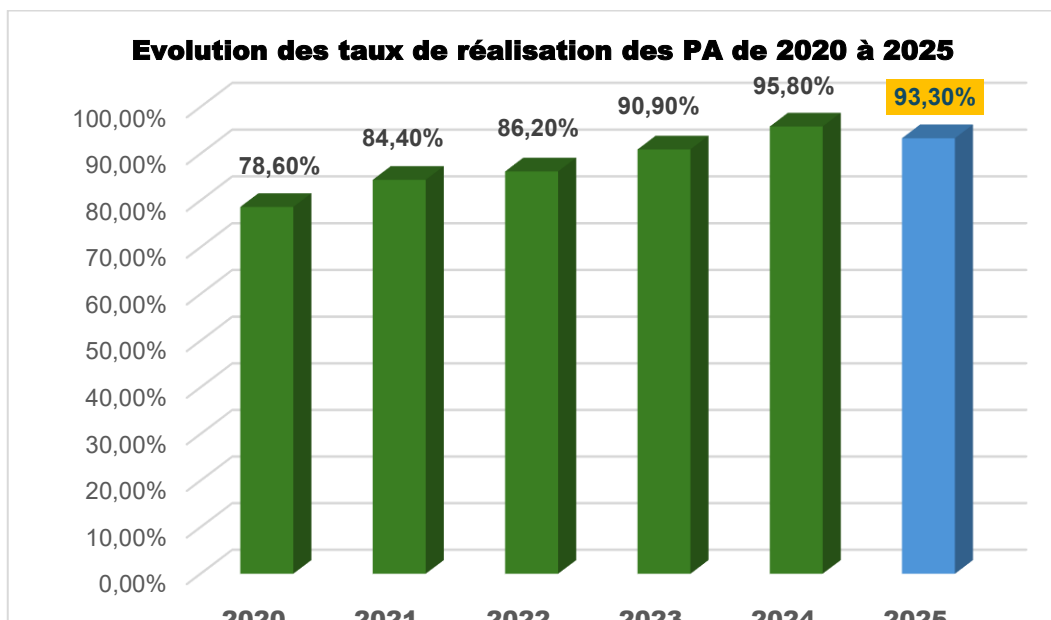
Au 31 décembre 2025, sur un total de 30 activités programmées, 28 ont été entièrement réalisées, soit un **taux de réalisation de 93,3%**.



Ces activités se répartissent par trimestre comme suit :

ACTIVITES	1 ^{er} T	2 ^e T	3 ^e T	4 ^e T	TOTAL	Taux de réalisation
Prévues	3	8	6	13	30	
Réalisées	3	7	6	12	28	93,3%
Non réalisées	0	1	0	1	2	6,7%

L'évolution du taux d'exécution du PA de la période 2020 à 2025 se présente comme suit :



❖ Activités non réalisées du PA 2025

A fin décembre 2025, deux (02) projets n'ont pu être achevés. Il s'agit des activités suivantes:

- ✓ **P20 : Faire le bilan des dix (10) années de fonctionnement de la CELIOPE.** Le projet de film institutionnel et le bilan documenté des dix ans de fonctionnement de la CELIOPE sont en cours de production et restent à être finalisés en vue de la programmation de la cérémonie prévue à cet effet ;
- ✓ **P25 : Evaluer les Contrôleurs Budgétaires (CB) pour l'exercice 2025 (DCB) :** Les observations formulées sur les premières esquisses d'évaluation ont été prises en compte et des critères additionnels plus pertinents ont été ajoutés et sont en cours de validation.

II.1.2.2 POINT DE MISE EN ŒUVRE D'AUTRES ACTIVITÉS PRIORITAIRES DES DIRECTIONS EN 2025

Les principales autres activités 2025 réalisées par les directions sont retracées dans le tableau ci-dessous :

Activités	Direction
▪ Une mission d'inspection à la DRBF d'Abidjan Sud s'est déroulée du 10 au 11 mars 2025.	CEADP
▪ Une mission d'inspection du Contrôle Budgétaire du CROU de San Pedro, s'est déroulée du 8 au 13 décembre 2025.	CEADP
▪ La régulation budgétaire par la détermination des plafonds trimestriels de consommation des crédits budgétaires du budget 2025 a été élaborée et implémentée dans le SIGOBE.	DPSB
▪ Participation à la préparation du PIP 2026-2028	DBE
▪ Poursuite des efforts visant à assainir le cadre de gestion des dépenses de personnel par le renforcement du contrôle sur le traitement, la consolidation de l'automatisation des tâches, l'amélioration des procédures et outils de traitement de la Solde et la consolidation des relations avec les banques et établissements financiers.	SOLDE
▪ Organisation d'un atelier de formation des Gestionnaires de crédits et leurs assistants sur l'utilisation du module «entrée des biens» du Système Intégré de Gestion de la Comptabilité Matières (SIGESCOM) du 22 au 26 septembre 2025.	DDCM
▪ Distinction des meilleurs agents de la DGBF : trois (03) agents ont été désignés comme meilleurs agents de la DGBF. Ce sont Monsieur, GUIRI Anicet Pacôme, Directeur du Budget de l'Etat, Madame BEBO Joséphine, Directeur Régional du Budget et des Finances du Bélier et Monsieur GNANGORAN N'Gouandi Sosthène, Sous-Directeur du personnel à la Direction des Ressources Humaines et des Moyens Généraux.	DRHMG
▪ Poursuite de la gestion des actions sociales : le Service Social a traité cent cinquante-quatre (154) actions sociales liées à des décès répartis comme suit : quinze (15) agents, six (06) époux (es), cent vingt-trois (123) ascendants et dix (10) descendants d'agents	DRHMG
▪ Poursuite de l'extension de la Téléphonie IP sur les sites distants (Abidjan et à l'intérieur du pays) : les extensions du réseau informatique, télécoms et électrique des différents paliers du nouveau bâtiment « tour F Annexe » ont été réalisés	DSIB
▪ Réalisation de deux (2) missions de déploiement de la TOiP : du 04 au 07 novembre 2025 dans la Direction Régionale de de Touba et du 11 au 14 novembre 2025 dans les Directions Régionales de Korhogo et Bouna	DSIB
▪ Elaboration et réalisation du plan de formations hors Côte d'Ivoire au titre de l'année 2025 : sur douze (12) agents proposés aux formations hors Côte d'Ivoire, neuf (09) ont pris part auxdites formations, soit un taux de participation de 75%.	DFDC
▪ Consolidation des comptes administratifs des collectivités décentralisées. Le rapport bilan de l'exploitation du SIGESCOD de l'exercice 2024 a été élaboré et transmis à la hiérarchie. Il ressort que sur un total de 89 collectivités territoriales connectées, 82 ont élaboré leurs programmes triennaux et leurs budgets primitifs dans l'applicatif. Sur ce total, 38 exécutent effectivement leurs budgets dans le système et 18 d'entre elles ont leurs mandats transmis aux comptables publics.	DOCD

II.1.3. PLAN D'ACTIONS STRATEGIQUES 2026

Le PAS 2026 vise à contribuer au renforcement de la bonne gouvernance et à l'amélioration de l'efficacité de la gestion des finances publiques.

Il présente les caractéristiques suivantes :

- il est en ligne avec les axes stratégiques définis par Monsieur le Ministre de l'Economie, des Finances et du Budget ;
- il est constitué de **25 projets** déclinés en **76 actions**, regroupés autour de **6 objectifs opérationnels (OP)** classés suivant les **3 objectifs stratégiques (OS)** ci-après :
 - Renforcer l'automatisation des opérations ;
 - Améliorer la prévisibilité des opérations ;
 - Consolider la maîtrise de la dépense publique;

La répartition par échéance trimestrielle des 25 projets du PAS 2026 se présente comme suit :

- 1er trimestre : 2 projets ;
- 2ème trimestre : 4 projets ;
- 3ème trimestre : 9 projets ;
- 4ème trimestre : 10 projets.

Tableau 1 : Répartition des projets du PAS 2026 par Direction

Ref	Direction	Activités		Actions		Echéances				
						1 ^{er} Trimestre (mars-26)	2 ^{ème} Trimestre (juin-26)	3 ^{ème} Trimestre (sept-26)	4 ^{ème} Trimestre (déc-26)	Total
1	CEADP	3	12,0%	9	11,8%	0	1	1	1	3
2	DASEB	2	8,0%	3	3,9%	0	1	0	1	2
3	DBE	3	12,0%	12	15,8%	0	0	0	3	3
4	DBE DPSB	1	4,0%	3	3,9%	0	0	0	1	1
5	DCB	0	0,0%	0	0,0%	0	0	0	0	0
6	DGBF	1	4,0%	5	6,6%	1	0	0	0	1
7	DDCM	3	12,0%	11	14,5%	0	0	2	1	3
8	DFDC	0	0,0%	0	0,0%	0	0	0	0	0
9	DPSB	9	36,0%	24	31,6%	1	1	5	2	9
10	DRMGB	3	12,0%	9	11,8%	0	1	1	1	3
TOTAL		25	100,0%	76	100,0%	2	4	9	10	25

Tableau 2 : Répartition des projets du PAS 2026 par objectif stratégique et objectif opérationnel

REPARTITION DES PROJETS PAR OBJECTIF STRATEGIQUE ET OBJECTIF OPERATIONNEL					
3 Objectifs Stratégiques (OS) / 6 Objectifs Opérationnels (OO)		Projets		Actions	
		Nombre	%	Nombre	%
OS1 : RENFORCER L'AUTOMATISATION DES OPERATIONS		1	4,0%	1	1,3%
1	OO 1.1 : AMELIORER LES PERFORMANCES DES OUTILS INFORMATIQUES	1	4,0%	1	1,3%
OS2 : AMELIORER LA PREVISIBILITE DES OPERATIONS		4	16,0%	10	13,2%
2	OO 2.1: INSTITUER DES RENCONTRES DE REFLEXION ET D'ANTICIPATION POUR AMELIORER LA PREVISIBILITE DES OPERATIONS	2	8,0%	7	9,2%
3	OO 2.2 : METTRE EN PLACE DES OUTILS PERFORMANTS DE PREVISION	2	8,0%	3	3,9%
OS3 : CONSOLIDER LA MAITRISE DE LA DEPENSE PUBLIQUE		20	80,0%	65	85,5%
4	OO 3.1: AMELIORER L'EFFICACITE ET L'EFFICIENCE DE LA DEPENSE PUBLIQUE	10	40,0%	36	47,4%
5	OO 3.2 : RENFORCER LA TRANSPARENCE ET LE CONTROLE DE L'EXECUTION DES LOIS DE FINANCES	8	32,0%	25	32,9%
6	OO 3.4 : RENFORCER LES ACTIONS DE COMMUNICATION SUR L'EVOLUTION DES INDICATEURS BUDGETAIRES	2	8,0%	4	5,3%
TOTAL		25	100,0%	76	100,0%

II.1.4. PROGRAMME D'ACTIVITES 2026

Le PA 2026 est constitué de trente-deux (32) projets déclinés en cent dix-huit (118) actions regroupés autour de 6 objectifs opérationnels (OP) classés suivant les 4 objectifs stratégiques (OS) ci-après :

- ✓ renforcer l'automatisation des opérations ;
- ✓ consolider la maîtrise de la dépense publique ;
- ✓ optimiser la gestion administrative du personnel ;
- ✓ améliorer le cadre de travail.

Tableau 3 : Répartition des projets du PA 2026 par Direction

REPARTITION DES PROJETS PAR DIRECTION										
Ref	Direction	Projets		Actions		Échéances				TOTAL
		Nombre	%	Nombre	%	1 ^{er} Trimestre (mars-26)	2 ^{ème} Trimestre (juin-26)	3 ^{ème} Trimestre (sept-26)	4 ^{ème} Trimestre (déc-26)	
1	CEADP	5	15,6%	13	11,0%	0	2	0	3	5
2	CELIOPE	2	6,3%	4	3,4%	0	0	0	2	2
3	DOCD	1	3,1%	4	3,4%	0	0	0	1	1
4	DCB	2	6,3%	6	5,1%	0	1	0	1	2
5	DFDC	3	9,4%	12	10,2%	0	1	0	2	3
6	DIRSOLDE	2	6,3%	5	4,2%	0	1	0	1	2
7	DDCM	1	3,1%	4	3,4%	0	0	1	0	1
8	DPSB	3	9,4%	4	3,4%	0	0	1	2	3
9	DRHMG	1	3,1%	2	1,7%	1	0	0	0	1
10	DRMGB	9	28,1%	52	44,1%	1	4	0	4	9
11	DSIB	3	9,4%	12	10,2%	0	0	0	3	3
TOTAL		32	100,0%	118	100,0%	2	9	2	19	32

Tableau 4 : Répartition des projets du PA 2026 par objectif stratégique et objectif opérationnel

REPARTITION DES PROJETS PAR OBJECTIF STRATEGIQUE ET OBJECTIF OPERATIONNEL					
Réf	OBJECTIFS SPECIFIQUES ET OPERATIONNELS	Nombre d'activités	%	Nombre d'actions	%
1	OS1 : RENFORCER L'AUTOMATISATION DES OPERATIONS	4	12,5%	16	13,6%
1	OO 1.1 : AMELIORER LES PERFORMANCES DES OUTILS INFORMATIQUES	4	12,5%	16	13,6%
3	OS3 : CONSOLIDER LA MAITRISE DE LA DEPENSE PUBLIQUE	23	71,9%	77	65,3%
1	OO 3.1: AMELIORER L'EFFICACITE ET L'EFFICIENCE DE LA DEPENSE PUBLIQUE	13	40,6%	49	41,5%
2	OO 3.2 : RENFORCER LA TRANSPARENCE ET LE CONTROLE DE L'EXECUTION DES LOIS DE FINANCES	9	28,1%	24	20,3%
3	OO.3.3 METTRE EN PLACE DES OUTILS D'EVALUATION DE L'OPTIMALITE DE LA DEPENSE	1	3,1%	4	3,4%
4	OS 5 OPTIMISER LA GESTION ADMINISTRATIVE ET DU PERSONNEL	2	6,3%	8	6,8%
1	OO.5.3 AMELIORER LA GESTION DES COMPETENCES ET DES CARRIERES	2	6,3%	8	6,8%
5	OS 6 AMELIORER LE CADRE DE TRAVAIL	3	9,4%	17	14,4%
1	OO.6.2 AMELIORER LES CAPACITES OPERATIONNELLES DES SERVICES	3	9,4%	17	14,4%
TOTAL		32	100,0%	118	100,0%

Les échanges qui ont suivi cette présentation ont porté essentiellement sur les points suivants :

✓ **Au titre de l'année 2025 :**

- la nécessité de mentionner dans le point de mise en œuvre, les dates effectives de dépôt de la Loi de finances et de la Loi de règlement au Parlement pour confirmer le respect des délais constitutionnels ;
- l'innovation de l'utilisation de l'intelligence artificielle dans la vulgarisation du budget citoyen ;
- la bonne préparation de la Loi de finances pour l'année 2026 qui apparait comme l'un des meilleurs budgets élaborés ces dernières années ;
- l'exécution satisfaisante du budget 2025 caractérisée par le respect de l'objectif du déficit budgétaire de 3% ;

✓ **Au titre de l'année 2026**

- les dispositions à prendre pour la bonne exécution du budget 2026 en vue notamment du maintien du solde budgétaire à 3% ;

La présentation du bilan des activités 2025 et des perspectives 2026 a été suivie de l'exposé de cinq (05) thématiques spécifiques.

II.2. PRESENTATION DES THEMATIQUES SPECIFIQUES

II.2.1. THEMATIQUE 1 : BILAN DE LA PREPARATION DU BUDGET 2026, SUIVI DE L'EXECUTION DU BUDGET 2025 ET PERSPECTIVES

Monsieur **Ali SISSOKO**, Directeur Général Adjoint du Budget et des Finances a assuré la modération de la présentation de cette thématique qui a été traitée en trois (03) sous-thèmes.

II.2.1.1. SOUS-THEME 1 : ELABORATION DU CADRAGE BUDGETAIRE ET DU DPBEP 2026-2028 : BILAN ET PERSPECTIVES

Ce sous thème a été présenté par Monsieur **ADOPO Fiacre**. Cette communication a permis de présenter le bilan et les perspectives de l'élaboration du cadrage budgétaire et du Document de Programmation Budgétaire et Economique Pluriannuelle (DPBEP).

II.2.1.1.1. BILAN DE L'ELABORATION DU CADRAGE BUDGETAIRE 2026 ET PERSPECTIVES POUR LE CADRAGE BUDGETAIRE 2027

Il ressort de cette présentation que le Cadrage budgétaire est un tableau synthétique présentant les grandes masses de ressources et de dépenses du Budget de l'Etat. Il définit le cadre d'élaboration de la Loi de finances et assure l'équilibre entre les ressources et les dépenses qui constitue un principe sacro-

saint du budget de l'Etat. Il permet de prendre en compte les grandes orientations du Gouvernement en matière de politique budgétaire.

Le cadrage budgétaire est cohérent avec le TOFE prévisionnel qui émane du Manuel de Statistiques des Finances Publiques (MSFP) du FMI et arrête les objectifs des agrégats de finances publiques (déficit budgétaire, solde primaire de base, taux de pression fiscale et plafond de financement intérieur net). Le cadrage budgétaire et le TOFE caractérisent le secteur des finances publiques qui constitue l'un des 4 grands comptes de l'économie, à côté du secteur réel, du secteur monétaire et du secteur extérieur.

En 2026, les principales orientations de la politique budgétaire sont :

- l'accroissement de la mobilisation des recettes intérieures qui permettra une augmentation du taux de pression fiscale de 15,0% en 2025 à 15,7% en 2026 ;
- la maîtrise de l'endettement à travers la mise en œuvre d'une stratégie adéquate de gestion à moyen terme de la dette publique ;
- la maîtrise de l'évolution de la masse salariale à travers la poursuite des actions de la stratégie de maîtrise de la masse salariale en vue du respect de la norme communautaire de 35% maximum du ratio masse salariale sur recettes fiscales ;
- l'accélération des investissements dans les secteurs moteurs de croissance en cohérence avec les objectifs du PND 2026-2030 ;
- le renforcement des dépenses en faveur de la réduction de la pauvreté et des disparités sociales, ainsi que des dépenses de lutte contre les effets du changement climatique.

Les principales hypothèses du cadrage budgétaire 2026 sont :

- ✓ Croissance mondiale : **3,1%** en 2026 contre 3,0% en 2025 ;
- ✓ Croissance de l'économie nationale : **6,7%** en 2026 contre 6,5% en 2025 ;
- ✓ Cours du baril de pétrole : **70,6 dollars US** en 2026 contre 73,7 dollars US en 2025 ;

- ✓ Prix CAF cacao : **3 100 FCFA/Kg** en 2026 contre 2 874,2 FCFA/Kg en 2025 ;
- ✓ Prix CAF noix de cajou : **788 FCFA/Kg** en 2026 contre 886,7 FCFA/kg en 2025 ;
- ✓ Dynamisme des investissements : **+10,0%** ;
- ✓ Consolidation de la consommation finale : **+5,5%**.

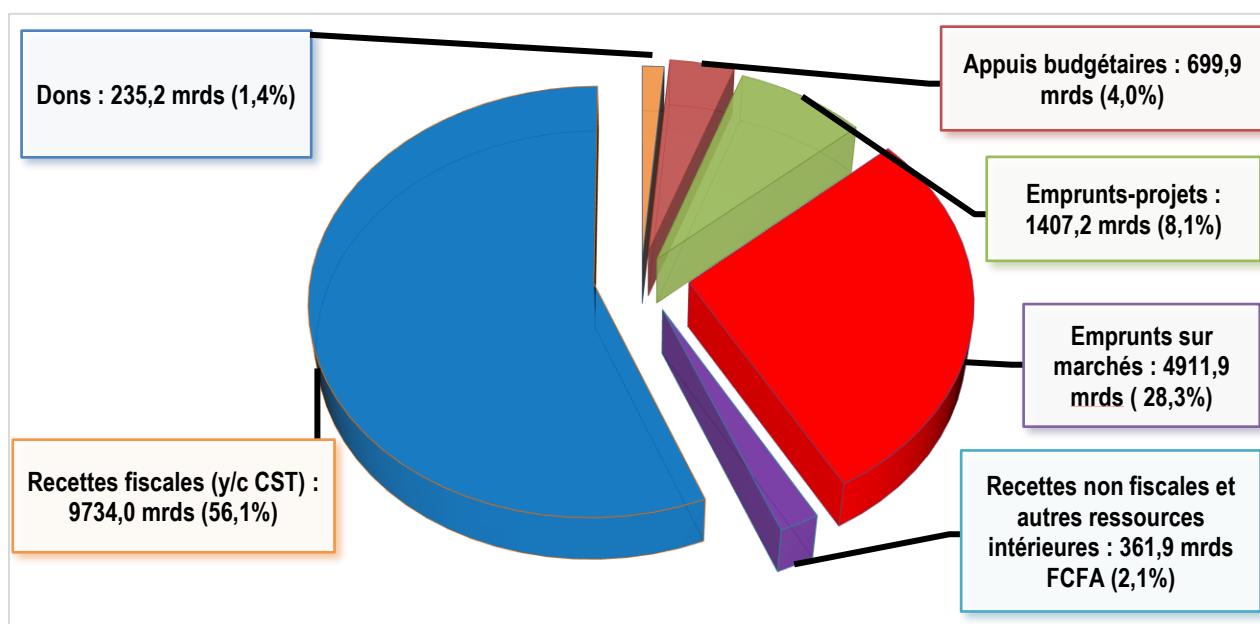
Les étapes de l'élaboration du cadrage budgétaire 2026 se résument comme suit :

- ✓ **Collectes des données** : cette phase consiste en la transmission de courriers de demande d'information adressés à diverses structures ;
- ✓ **Traitement des données et élaboration du projet de cadrage budgétaire** : cette étape comprend le traitement et l'intégration des données dans le cadrage budgétaire, la vérification du respect des principaux objectifs des indicateurs budgétaires (pression fiscale, déficit budgétaire, ratio masse salariale sur les recettes fiscales, plafond de financement intérieur net, etc.) et la vérification de l'équilibre du cadrage budgétaire 2026.
- ✓ **Validation du cadrage budgétaire par la hiérarchie.**

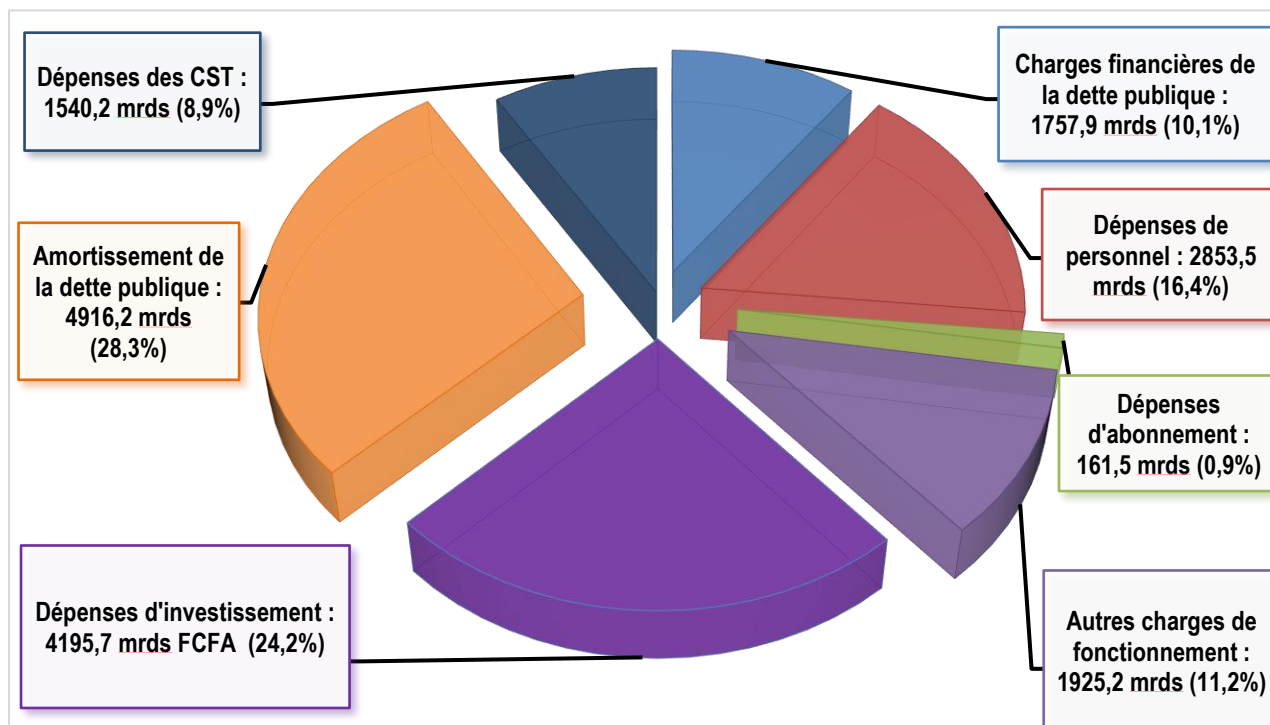
❖ **Présentation du cadrage budgétaire 2026**

Le cadrage budgétaire 2026 s'équilibre en ressources et en charges à **17 350,2 milliards de FCFA** avec une évolution de 13,1 % par rapport à 2025.

La structure des ressources du cadrage budgétaire 2026 se présente comme suit :



La structure des dépenses du cadrage budgétaire 2026 se présente comme suit :



II.2.1.1.2 BILAN DE L'ELABORATION DU DPBEP 2026-2028 ET PERSPECTIVES POUR LE DPBEP 2027-2029

Dans son exposé, le DPSB a indiqué que le DPBEP est un **Document de Programmation Budgétaire et Economique Pluriannuelle** couvrant une période de trois (03) ans. Il évalue, sur la base d'hypothèses économiques précises et justifiées, **le niveau global des recettes et des dépenses budgétaires** décomposées par grande catégorie. Il évalue également leurs évolutions ainsi que celle de la dette publique. Son champ est étendu aux collectivités décentralisées, aux EPN, aux organismes de protection sociale et aux entreprises publiques. Il est adopté en Conseil des Ministres, publié et soumis au Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) au Parlement.

Le DPBEP 2026-2028 traite de :

- l'évolution macroéconomique 2022-2028 (à l'international et au niveau national) ;
- l'évolution des finances publiques 2022-2028 (y/c dette publique et convergence) ;
- la situation financière des organismes publics, collectivités territoriales et districts autonomes ;
- la programmation budgétaire 2026-2028 ;
- l'analyse de la performance de la programmation économique et budgétaire 2026.

Son élaboration s'est effectuée en 7 étapes que sont :

- 1- atelier de lancement : le 11 avril 2025 ;
- 2- rédaction par les structures : du 11 au 23 avril 2025 ;
- 3- organisation du séminaire de pré-validation : du 12 au 16 mai 2025 ;
- 4- validation par la hiérarchie : du 17 au 20 mai 2025 ;
- 5- adoption en conseil des Ministres : le 21 mai 2025 ;

- 6- tenue du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) : 10 juin 2025 à Assemblée Nationale et 17 juin 2025 au Sénat ;
- 7- mise à jour du DPBEP pour l'élaboration de la Loi de Finances Initiale 2026 : 17 juillet au 14 septembre 2025.

Le DPBEP 2026-2028 présente les projections suivantes :

- ✓ sur la période 2026-2028, l'activité économique afficherait un taux de croissance annuel moyen d'environ 6,6% ;
- ✓ l'inflation serait à 1,8% en moyenne, en dessous du seuil communautaire de 3% ;
- ✓ le taux de pression fiscale, bien qu'en deçà de l'objectif communautaire de 20%, évoluerait de 15% en 2025 à 15,7% en 2026, 16,4% en 2027 et 17% en 2028 ;
- ✓ le déficit budgétaire serait contenu à 3,0% du PIB sur toute la période 2026-2028, respectant ainsi la norme communautaire ;
- ✓ le ratio masse salariale sur recettes fiscales passerait de 29,2% en 2026 à 27,6% en 2027 et à 26,2% en 2028, respectant ainsi la norme communautaire fixée à 35% maximum ;
- ✓ Le taux d'endettement passera de 55,9% en 2026 à 54,9% en 2027 puis à 54,1% 2028, demeurant ainsi en deçà de la norme communautaire de 70%.

Lors de l'élaboration du DPBEP 2026-2028 les principales difficultés suivantes ont été rencontrées :

- difficultés liées à la collecte des informations ;
- non disponibilité du PND 2026-2030 au moment de l'élaboration du DPBEP;
- Validation relativement tardive des prévisions à moyen terme du cadre macro-budgétaire (données de croissance et de finances publiques) ;
- Écarts entre les projections des agrégats d'une année à l'autre ;

- Evolution des projections de juin à septembre.

II.2.1.1.3 PERSPECTIVES POUR 2027

❖ Au titre du cadrage budgétaire

- signature le 3 février 2026 de l'instruction N°0083/MEFB/DGBF fixant le calendrier de l'élaboration du budget de l'Etat au titre de l'exercice 2027, marquant ainsi le début du processus de l'élaboration du budget 2027 ;
- Transmission plus tôt aux différentes structures pourvoyeuses de données, des courriers de demande d'informations pour l'élaboration du cadrage budgétaire 2026, en vue de rendre disponible le cadrage budgétaire au plus tard le 24 avril 2026 conformément à l'instruction ci-dessus citée ;
- anticipation de la prise en compte des orientations budgétaires et indications convenues avec le FMI à l'issue des missions d'évaluation du Programme Economique et Financier (PEF) ;
- sollicitation en amont, auprès de la Primature et de la Vice-Présidence, des priorités du Gouvernement à prendre en compte dans le budget 2027 ;
- résorption en amont avec la Direction Générale des Financements, de la problématique de la couverture du besoin de financement, avant la transmission du cadrage budgétaire 2027 à la Primature et prendre les dispositions pour une validation à bonne date ;
- renforcement de la prise en compte des volets Climat et Genre.

❖ Au titre de l'élaboration du DPBEP 2027-2029

- suivre la transmission dans les délais des informations sollicitées auprès des différentes structures contributrices ;
- élaborer et valider plus tôt le cadre macro-budgétaire à moyen terme (données prévisionnelles de croissance et des finances publiques) ;

- Solliciter la mise à disposition des documents finaux du PND 2026-2030 ;
- veiller à la prise en compte en amont des orientations convenues avec le FMI à l'issue des missions d'évaluation du PEF.

II.2.1.2. SOUS-THEME 2 : DETERMINATION DES ENVELOPPES BUDGETAIRES 2026, TENUE DES CONFERENCES BUDGETAIRES 2025 : BILAN ET PERSPECTIVES

Ce sous thème a été présenté par **Monsieur GUIRI Anicet Pacôme**, Directeur du Budget de l'Etat (DBE).

Dans son exposé, le DBE a d'abord présenté le contexte de l'élaboration du budget 2026 marqué par un environnement économique international et national relativement stable.

Il a ensuite fait le point de la détermination des enveloppes budgétaires en mettant en exergue la méthodologie utilisée, les résultats obtenus et les difficultés rencontrées. Ainsi, les enveloppes budgétaires 2026 ont été globalement arrêtées à 3 051,8 milliards. Ce montant intègre 1 521,9 milliards de dépenses ordinaires et 1 529,9 milliards de dépenses d'investissement.

Le DBE a enfin fait le bilan de la tenue des conférences budgétaires 2025 qui se sont tenues du 28 juillet au 14 août 2025 en relevant les résultats obtenus, les contraintes et les perspectives pour les années à venir.

II.2.1.2.1. CONTEXTE GENERAL

Le DBE a indiqué que la préparation du budget 2026 s'est déroulée dans un environnement économique international relativement stable. Au niveau national, l'économie ivoirienne devrait conserver son dynamisme avec un taux de croissance projeté à 6,7% contre 6,5% en 2025 et un amoindrissement de l'inflation.

Toutefois, la préparation du budget 2026 a été soumise à des défis liés notamment au poids important des dépenses obligatoires et prioritaires du Gouvernement.

II.2.1.2.2. DETERMINATION DES ENVELOPPES BUDGETAIRES 2026

Il ressort de cette présentation que la détermination des enveloppes budgétaires consiste à traduire les objectifs globaux définis dans le cadrage budgétaire en objectifs sectoriels. Cet exercice vise donc à décliner et répartir au niveau des Institutions et Ministères, les crédits arrêtés par natures de dépenses dans le cadrage budgétaire.

Les crédits sont alloués aux Institutions et Ministères en tenant compte de deux types d'opérations, à savoir :

- **les opérations ciblées** portant sur les grandes priorités du Gouvernement et qui donnent lieu aux enveloppes dites « **non ventilables** » ;
- **les opérations non ciblées** faisant référence au fonctionnement courant et autres investissements des Institutions et Ministères qui font l'objet d'enveloppes dites « **ventilables** ».

La détermination des enveloppes budgétaires 2026 s'est faite en trois (03) principales étapes :

Première étape : Traitement des opérations ciblées (enveloppes non ventilables)

Les actions menées au cours de cette étape sont résumées dans le tableau ci-après :

Actions menées	Contenu
• Prise en compte des opérations prioritaires et incompressibles de l'État. Ces opérations font l'objet d'un suivi particulier, en raison de leur importance politique, économique et sociale. Une attention leur est accordée, pour éviter leur éventuelle omission ou une insuffisance de dotation au moment de la budgétisation.	Recueil et examen des opérations prioritaires de l'État par Institution et Ministère : • Filets Sociaux Productifs, VRD Logements sociaux, CMU, Gratuité ciblée, les kits scolaires, Électricité pour tous... • Emploi jeunes, Académie des Talents, École de la seconde chance... • Fonds d'études • dépenses de sécurité/CNS, baux militaires, alimentation des armées ... • Port Sec de Ferkessedougou ... • frais d'écologie, les baux administratifs... • contreparties des projets cofinancés inscrits au PIP (CHU d'Abobo, Train Urbain, PTUA) • opérations prioritaires transmises par la Primature (aménagement des zones industrielles, Fonds de garantie des logements sociaux, entretien des infrastructures de la CAN, construction des marchés de proximité...).
• Non reconduction des opérations ponctuelles ou achevées	• Ex : organisation de l'élection présidentielle ...
• Prise en compte des opérations nouvelles en lien avec les engagements de l'Etat	• Ex : organisation du MASA en Côte d'Ivoire...

• Consolidation de la liste des opérations ciblées par nature de dépenses	Etablissement de fichiers à l'attention du DGBF
• Séances d'arbitrage et de validation du DGBF	Examen de la pertinence des opérations nouvelles et validation de leurs montants dans la limite des ressources disponibles du cadrage.
• Consolidation de l'enveloppe non ventilable et détermination du montant de l'enveloppe ventilable	Les montants arrêtés pour chaque opération sont cumulés par Institution et Ministère et constituent la masse globale de l'enveloppe non ventilable.

Deuxième étape : Traitement des opérations non ciblées (enveloppe ventilable). Après déduction des montants alloués aux enveloppes non ventilables, les crédits restants sont affectés aux enveloppes ventilables. Ces crédits restants sont alloués aux Institutions et Ministères, par nature de dépenses, selon plusieurs critères. A l'issue de cet exercice, un projet d'enveloppe ventilable par Institution et Ministère est soumis à l'arbitrage et à la validation du DGBF.

Troisième étape : Consolidation des enveloppes

A cette étape, une synthèse des enveloppes non ventilable et ventilable préalablement déterminées est effectuée pour donner l'enveloppe finale de l'Institution et du Ministère, présentée par nature de dépenses.

Ensuite, ces propositions d'enveloppes sont transmises par le DGBF au Ministre de l'Economie, des Finances et du Budget (MEFB) pour recueillir ses observations.

Après la prise en compte des observations du MEFB, les projets d'enveloppes sont transmis au Cabinet du Premier Ministre (PM), à l'effet de recueillir l'avis du PM.

Ainsi, les arbitrages effectués ont permis d'arrêter une enveloppe globale de **3 051,82 milliards** pour 2026 répartie comme suit entre 16 Institutions et 33 Ministères :

Montants en milliards FCFA

	Enveloppes 2025 (A)	Enveloppes 2026 (B)	Écarts (C = B-A)
Dépenses ordinaires dont :	1 519,07	1 521,96	2,89
<i>Biens et Services</i>	733,07	732,96	-0,11
<i>Transferts</i>	786	789	3
Dépenses d'investissement	1 313,2	1 529,86	216,66
TOTAL	2 832,27	3 051,82	219,55

Les enveloppes validées ont fait l'objet de notification, par natures de dépenses, aux Institutions et Ministères, à travers la lettre de cadrage n° 1110/PM du 1^{er} juillet 2025 du Premier Ministre.

Pour l'exercice 2026, les principales orientations de la lettre de cadrage du PM portaient sur les points suivants :

- ✓ organisation de conférences de budgétisation interne avec la participation effective de l'ensemble des services ;
- ✓ priorisation des activités dans le strict respect des plafonds des enveloppes ;
- ✓ prise en compte des projets inscrits au PIP 2026-2028 dans la limite des crédits disponibles ;
- ✓ affectation prioritaire des crédits aux projets en cours, principalement ceux dont l'achèvement est prévu en 2026, ainsi qu'aux nouveaux projets ayant un impact socio-économique avéré ;
- ✓ non affectation des contreparties État des projets cofinancés aux autres projets qui ne sont pas cofinancés ;
- ✓ allocation de subventions suffisantes aux EPN et structures placées sous-tutelles ;

- ✓ prise en compte prioritaire des projets cofinancés dont les accords de financement ont été signés par les différentes parties et dont l'exécution a déjà démarré ou va démarrer en 2026.

Les enveloppes ainsi notifiées ont donné lieu à la tenue des conférences budgétaires.

II.2.1.2.3. TENUE DES CONFERENCES BUDGETAIRES 2025

➤ Conférences internes

Les conférences internes se sont tenues du **03 au 18 juillet 2025**, sous la présidence du Directeur de Cabinet du ministère technique concerné. Ces conférences constituent un cadre de ventilation des enveloppes notifiées, tenant compte des orientations de la lettre de cadrage du Premier Ministre. Il s'agit de:

- ✓ s'assurer que les priorités du ministère technique concerné ont été prises en compte ;
- ✓ s'assurer que toutes les unités administratives sont dotées (y compris les structures nouvellement créées) ;
- ✓ de vérifier l'état d'avancement des projets et d'allouer des crédits nécessaires à leur mise en œuvre ;
- ✓ de couvrir les charges incompressibles (loyers, frais de gardiennage, activités statutaires...) ;
- ✓ prendre en compte l'incidence financière de tous les actes signés en cours d'exercice (décrets, arrêtés, CCM, attestations du Secrétariat Général du Gouvernement ...) ;
- ✓ s'assurer de la prise en compte des engagements antérieurs non encore dénoués, notamment les reliquats de marchés.

Les Ministères, à l'issue des conférences internes, transmettent leurs propositions de répartition de l'enveloppe à la DGBF, par voie électronique dans le SIGOBE, en prélude à la tenue des conférences budgétaires.

➤ **Conférences budgétaires**

Les conférences budgétaires dont l'objectif est d'élaborer, en liaison avec les Institutions et Ministères techniques, une esquisse de l'avant-projet du budget de l'année 2026, se sont tenues du **28 juillet** au **14 août 2025**, à l'hôtel Radisson Blu d'Abidjan.

Elles constituent le cadre de discussion privilégié entre les acteurs de la gestion budgétaire, sur les préoccupations majeures liées à l'exécution du budget et les prévisions budgétaires de l'année à venir.

Les conférences budgétaires 2025 ont été organisées en quatre (4) étapes :

Première étape : les travaux des groupes. Les conférences budgétaires ont débuté avec les travaux des groupes, du lundi 28 juillet au mardi 05 août 2025. Au cours de ces séances, les groupes ont procédé à l'examen des projets de budget des Institutions et Ministères, à l'analyse des demandes de crédits complémentaires et ont fait des propositions d'arbitrage.

Deuxième étape : les arbitrages du Directeur Général du Budget et des Finances. Les arbitrages du DGBF qui se sont tenus du 8 au 12 août 2025 ont porté sur l'examen de la masse salariale, les dépenses d'abonnement, les propositions d'arbitrage des équipes et les projets cofinancés.

Troisième étape : la vérification des équilibres. Une fois les chiffres provisoires arrêtés, il convient de vérifier leur conformité au cadrage budgétaire. Il s'agit notamment de vérifier :

- l'équilibre entre l'ensemble des dépenses retenues et l'ensemble des recettes du cadrage budgétaire ;
- la conformité des financements extérieurs arrêtés à ceux prévus au cadrage budgétaire ;
- la cohérence du montant de l'ensemble des subventions avec celui du cadrage budgétaire ;
- l'équilibre des natures de dépenses entre le cadrage budgétaire et l'esquisse de l'avant-projet de budget.

Quatrième étape : consolidation et édition des documents finaux. A la suite de la vérification de la cohérence des équilibres avec les données du cadrage

budgétaire, une esquisse de l'avant-projet de budget est générée dans le SIGOBE pour chaque Institution et Ministère.

Les contraintes de la tenue des conférences budgétaires 2025 se rapportent, entre autres :

- à l'absence de priorisation des besoins par Institution et Ministère (prise en compte nouvelles opérations et de nouveaux projets, en dépit de nombreux projets non encore achevés) ;
- à l'émiettement des crédits budgétaires ;
- au montant élevé des demandes de crédits complémentaires formulées par Institution et Ministère ;
- à la prise en compte des projets non-inscrits au PIP ;
- aux imputations budgétaires erronées relevées dans le projet de budget de certains Ministères ;

➤ **Conférences ministérielles**

Les conférences ministérielles se sont déroulées du 25 août au 03 septembre 2025, sous la présidence du Ministre de l'Economie, des Finances et du Budget.

Ces conférences constituent un cadre d'échanges avec les Présidents d'Institutions et les Ministres, sur la prise en compte des orientations contenues dans la lettre de cadrage du Premier Ministre et les besoins résiduels non couverts.

II.2.1.2.4. PERSPECTIVES

En vue d'améliorer le processus de détermination des enveloppes budgétaires et la tenue des Conférences, Monsieur le Directeur du Budget de l'Etat a formulé les recommandations ci-après :

➤ **Au niveau de la détermination des enveloppes budgétaires**

- les Institutions et Ministères sont invités à transmettre à la DGBF, dans des meilleurs délais, les données relatives aux opérations prioritaires du

Gouvernement (dépenses non ventilables). La transmission de ces données permettra de mieux apprécier les besoins réels de ces opérations et d'allouer les crédits nécessaires pour leur réalisation.

- le MEFB devra recueillir en amont les besoins prioritaires de la Présidence de la République et de la Primature pour leur prise en compte dans le cadre de l'élaboration des enveloppes, en vue de faciliter les arbitrages du Premier Ministre ;

➤ **Au niveau des Conférences internes et des Conférences budgétaires**

- renforcer la discipline budgétaire par le respect des orientations de la lettre de cadrage du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- inviter les Cabinets ministériels à présider les Conférences internes, à l'effet de prendre en compte les besoins prioritaires des Ministères ;
- inviter les Institutions et Ministères à participer aux conférences de programmation des projets d'investissement organisées par la DPIIP ;
- poursuivre le renforcement des capacités des acteurs sur le budget-programmes et le processus d'élaboration du budget.

➤ **Au niveau des Conférences ministérielles**

- renforcer la discipline budgétaire par le respect des orientations de la lettre de cadrage du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- respecter le canevas de présentation des besoins transmis par la DGBF ;
- s'assurer de la cohérence entre les besoins exprimés au cours de conférences budgétaires et ceux présentés aux conférences ministérielles ;
- prioriser les besoins exprimés au regard de l'insuffisance des marges.

II.2.1.3. SOUS-THEME 3 : SUIVI DE L'EXECUTION DU BUDGET 2025 : BILAN ET PERSPECTIVES

Ce sous-thème a été présenté par Monsieur **DJOHAN Gérard**, Directeur de l'Administration du Système d'Exécution Budgétaire (DASEB). Cette présentation a permis, d'une part, de faire le bilan du suivi de l'exécution du budget 2025 et, d'autre part, de définir des perspectives pour un meilleur suivi de l'exécution du budget 2026.

II.2.1.3.1 BILAN DE L'EXECUTION DU BUDGET 2025

Le bilan de l'exécution du budget 2025 a été présenté au niveau central, dans les Représentations Nationales à l'Etranger (RNE), les Etablissements Publics Nationaux (EPN) et les Collectivités Décentralisées.

➤ AU NIVEAU CENTRAL

Il ressort de cette communication que le budget de l'exercice 2025 a été mis en place le **2 janvier 2025** dans le SIGOBE et les notifications ont été transmises aux Présidents d'Institutions et aux Ministres le **6 janvier 2026**, en leur qualité d'Ordonnateurs Principaux. Par la suite, les notifications détaillées par unités administratives ont été mises à la disposition des Responsables de Programme à partir du **13 janvier 2025**.

Quant aux dates de la clôture budgétaire, elles ont été fixées par lettre circulaire au **14 novembre 2025** pour l'arrêt des engagements et le **31 décembre 2025** pour les prises en charges comptables.

En outre, le DASEB a indiqué que plusieurs activités ont été menées dans le cadre de la facilitation de la bonne exécution des opérations budgétaires. Ces activités portent notamment sur :

- **l'assistance et l'encadrement des acteurs budgétaires**. A ce titre, le présentateur a mentionné notamment la désignation de deux points focaux (un Chargé d'Etudes et un informaticien) auprès de chaque ministère, la mise en place d'un service dédié au suivi de l'exécution du budget des services déconcentrés en vue d'assurer la coordination de l'appui aux Directions Régionales du Budget et des Finances (DRBF) et l'apport d'un appui logistique à l'ensemble des acteurs ;

- **le traitement des actes modificatifs.** Ainsi, 1 843 actes modificatifs ont été traités au cours de l'exercice 2025 ;
- **le traitement des demandes de relèvement de plafond.** A ce niveau, 449 demandes de relèvement de plafond ont été formulées et traitées dont 278 favorablement, soit un taux de 61,9% ;
- **le traitement des demandes d'ouvertures exceptionnelles.** Ainsi, La DGBF a été saisie de 40 demandes d'ouvertures exceptionnelles par les structures pour un montant global de 2,7 milliards. Toutefois, compte tenu des contraintes sur le solde budgétaire, ces demandes n'ont pu être accordées ;
- **les opérations de fin d'exercice 2025.** Ces opérations ont débuté le 16 janvier 2026 par la production de la situation des dépenses non dénouées et prendront fin par la prise en charge comptable des mandats de régularisation des avances de trésorerie et des Comptes Spéciaux du Trésor (CST).

Le tableau ci-dessous présente le point de l'exécution budgétaire 2025 au niveau central (hors régularisation des avances, Dette et CST)

Nature de dépense	Budget Actuel	Montant engagé	Taux Exécution
Personnel	2 534 713 094 996	2 529 686 993 250	99,8%
Biens et services	1 204 556 573 627	940 697 804 048	78,1%
Transferts	879 233 606 772	786 384 984 563	89,4%
Investissements	3 859 351 117 718	2 561 037 609 306	66,4%
Total Général	8 477 854 393 113	6 817 807 391 167	80,4%

➤ AU NIVEAU DES REPRÉSENTATIONS NATIONALES À L'ÉTRANGER (RNE)

Au niveau du suivi de l'exécution budgétaire des RNE, Monsieur **DJOHAN** a mis en exergue les activités ci-après :

Au titre de l'assistance des acteurs budgétaires :

- la désignation d'un service totalement dédié au suivi de l'exécution du budget des Ambassades et Consulats pour assurer la formation et l'assistance des Responsables Administratifs et Financiers (SAF) et des Payeurs des RNE ;
- la formation théorique en ligne de tous les Payeurs sur le rôle du Contrôleur Financier dans les RNE ;
- la formation théorique et pratique de 08 nouveaux Payeurs, 07 nouveaux SAF et des Gestionnaires de Crédits affectés en poste ;
- l'organisation de missions de suivi-évaluation et formation dans neuf (09) RNE du 05 au 20 avril et du 25 mai au 11 mai 2025.

Au titre du traitement des actes modificatifs :

Mille quatre-vingt-sept (1 087) décisions de modification du budget ont été traitées au cours de l'exercice 2025.

Le tableau ci-après fait le point de l'exécution budgétaire dans les RNE à fin 2025

Nature de dépense	Budget Actuel	Montant engagé	Taux Exécution
Personnel	33 292 009 830	32 198 931 312	96,59%
Biens et services	41 350 202 019	40 691 043 256	96,92%
Investissements	6 718 797 643	6 717 929 666	99,99%
Total Général	81 361 009 492	79 607 904 234	97,04%

En 2025, l'exécution des RNE est ressortie à un taux de **97,0%** contre 94,5% en 2024, dénotant une amélioration de l'exécution en 2025.

➤ Bilan de l'exécution 2025 au niveau des EPN et Structures assimilées

✓ Point sur l'exécution des Transferts à fin 2025

En 2025, les transferts aux Etablissements Publics Nationaux (EPN) et Structures assimilées se sont situés à **447,752 milliards** et se présente comme suit :

- Personnel : 206,476 milliards ;
- Biens et Services : 143,314 milliards ;
- Investissement : 97,961 milliards.

L'exécution de ces transferts s'est chiffrée à 440,872 milliards soit 98,5%.

✓ Traitement des décisions des Ordonnateurs des EPN

Au cours de l'exercice 2025, 635 décisions des Ordonnateurs des EPN ont été traitées sur un total de 651 reçues et 16 ont été retournées pour irrégularité.

✓ Assistance et encadrement des acteurs budgétaires

En 2025, des missions d'assistance ont été réalisées dans les Etablissements Publics Hospitaliers Régionaux (EPHR) et EPN.

✓ Point sur l'exécution dans le SIGOBE-EPN à fin 2025

Le budget 2025 actuel des EPN prenant en compte les ressources propres se présente comme suit :

En recettes

- Ressources du budget général : 447,752 milliards ;
- Ressources propres / autres ressources : 258,198 milliards ;
- **Total Ressources estimées : 705,95 milliards ;**
- **Total Ressources recouvrées : 692,423 milliards, soit 98,44%.**

En dépenses

L'exécution de toutes les natures de dépenses ressort à 638,482 milliards, soit 90,44% des ressources estimées.

➤ AU NIVEAU DES COLLECTIVITES DECENTRALISEES ET DISTRICTS AUTONOMES

Le budget 2025 des Transferts aux Collectivités Territoriales et Districts Autonomes se présente comme suit :

- Personnel : 6,202 milliards;
- Biens et Services : 37,087 milliards ;
- Investissement : 122,550 milliards ;

Dès la mise en place du budget, le suivi des transferts des collectivités décentralisées est fait et tout retard constaté est signalé à la Direction Générale de la Décentralisation et du Développement Local (DGDDL) en vue de faire respecter les taux prescrits.

Ainsi, en 2025, la totalité des transferts aux collectivités décentralisées a été effectuée, soit 100% des montants prévus.

II.2.1.3.2 PERSPECTIVES

Poursuivant son intervention, le DASEB a présenté les perspectives pour l'année 2026. A ce titre, il a relevé :

- la poursuite et l'extension du module observateur aux Contrôleurs Financiers, aux Comptables Publics et aux SAF des RNE ;
- la poursuite de l'amélioration du module de traitement des actes modificatifs ;
- l'organisation des missions de suivi-évaluation de la mise en exploitation du budget-programmes à travers le SIGOBE dans neuf (09) RNE en 2026 ;
- le développement d'un module de suivi et de régularisation des avances de trésorerie dans le SIGOBE ;

Il a par ailleurs évoqué la Facture Normalisée Electronique (FNE) qui est exécutoire dès l'exercice 2026.

A la suite des trois présentations de cette thématique, les échanges ont porté sur les points suivants :

- ✓ la période d'analyse couverte par le DPBEP qui répond aux principes édictés pour son élaboration ;
- ✓ le bon suivi et l'encadrement efficace des acteurs des RNE, des EPN et des Collectivités décentralisées, ce qui a permis d'enregistrer de bons taux d'exécution du budget ;
- ✓ la prise en compte dans le budget 2026 avant la finalisation des enveloppes budgétaires, des priorités du Gouvernement telles que communiquées par les Cabinets du Premier Ministre et de la Vice-Présidence.

II.2.2. THEMATIQUE 2 : CADRE DE PERFORMANCE DES PROGRAMMES SUPPORTS, OPERATIONNELS ET COMPTES SPECIAUX DU TRESOR

La modération de cette thématique a été assurée par Monsieur **N'GOUMISSA Koffi Claude François**, Inspecteur Auditeur Général.

La présentation de ce thème a été faite par **Monsieur TCHIMOU Konan Dominique**, Directeur de la Règlementation et de la Modernisation de la Gestion Budgétaire. Dans son exposé, il a rappelé quelques dispositions relatives à la dimension performance dans le budget. Par la suite, il a défini les composantes du cadre de performance illustrées par les exemples pratiques contenus dans le Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses-Projets Annuels de Performance (DPPD-PAP). Il a également mis l'accent sur les règles de gestion qui encadrent la définition et la mise en œuvre des cadres de performance des programmes, présenté le cas spécifique des programmes Comptes Spéciaux du Trésor (CST) et a défini les perspectives pour l'année 2026.

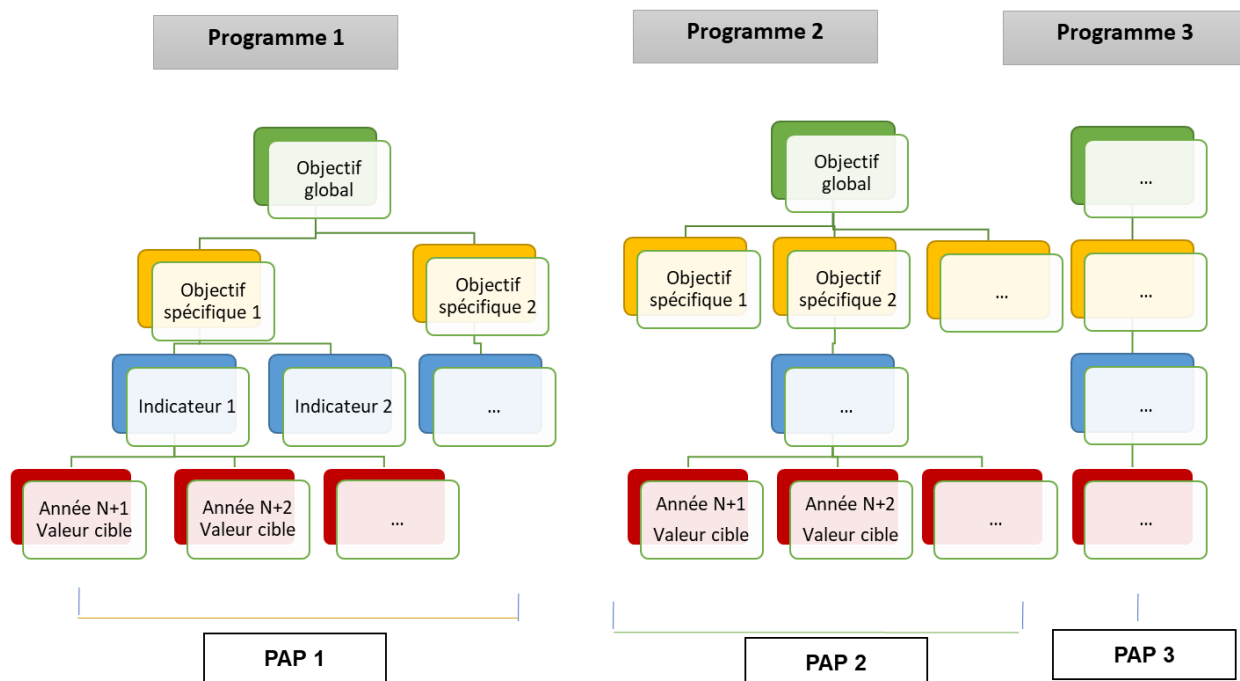
II.2.2.1 CONTEXTE

Présentant le contexte de la mise en place du cadre de performance, Monsieur **TCHIMOU** a rappelé quelques acquis notamment les dispositions de la Loi Organique relative aux Lois de Finances (LOLF) qui traitent du cadre de performance des programmes (articles 45 et 54), les cadres de résultats du budget-programmes, la présentation de la performance globale du ministère et la déclinaison de l'architecture de la performance des programmes.

Présentation de la performance globale du ministère

OBJECTIFS GLOBAUX (OG)	RESULTATS STRATEGIQUES (RS)	INDICATEURS DE PERFORMANCE (IP)
OG1:.....	RS1.1 RS1.2	IP1.1 IP1.2
OG2:.....	RS2.1	IP2.1 IP2.2
OG3:.....	RS3.1 RS3.2 RS3.3	IP3.1 ...
...		

Déclinaison de l'architecture de la performance des programmes



II.2.2.2 COMPOSANTES DU CADRE D EPERFORMANCE

Il ressort de la présentation du DRMGB que le cadre de performance est composé :

- **d'objectifs** (d'objectif global et objectif spécifique) ;
- **d'indicateurs**. L'indicateur est une grandeur spécifique, observable et mesurable qui sert à montrer les changements obtenus et les progrès accomplis par un ministère, un programme ou un EPN. Il s'agit ici des indicateurs de performance. Il mesure l'atteinte des objectifs globaux ou spécifiques ;
- **de cibles**. La cible renvoie aux valeurs prévisionnelles de l'indicateur de performance. La prévision se fait annuellement et l'appréciation se fait dans le cadre de l'élaboration des Rapports Annuels de Performance (RAP).

II.2.2.3 REGLES DE GESTION

Poursuivant son exposé, le présentateur a énuméré quelques règles de gestion régissant les cadres de performance des programmes. Ainsi, les Responsables

de programmes (Rprog) devant élaborer la stratégie de leur programme pour une période de trois (3) ans sur la base des missions et des orientations stratégiques du ministère, il doivent :

- ✓ fixer sur une période de trois (3) ans les cadres de performance des programmes ;
- ✓ éviter de modifier chaque année les objectifs si les missions et les orientations du ministère n'ont pas évolué ;
- ✓ définir des indicateurs qui couvrent tous les changements attendus pour l'atteinte de chaque objectif ;
- ✓ éviter le retrait ou la modification du libellé des indicateurs des cadres de performance des programmes d'une année à une autre ;
- ✓ justifier l'entrée de nouveaux indicateurs ;
- ✓ faire varier les cibles prévisionnelles en fonction des crédits budgétaires octroyés pour la future programmation.

II.2.2.4 CAS SPECIFIQUE DES PROGRAMMES CST

Il ressort de cette présentation que les cadres de performance des programmes CST ont été élaborés pour la première fois lors de la programmation budgétaire 2025-2027 (en 2024). Au cours de l'examen du budget 2025, le Parlement a recommandé à l'exécutif de reformuler le libellé de certains programmes CST, notamment ceux dont les libellés s'apparentent à des activités. Ainsi, pour la programmation 2026-2027 certains programmes CST ont été reformulés.

De 2025 à 2026, le nombre de CST est passé de 34 CST répartis dans 15 ministères à 39 CST dans 17 ministères.

Cette répartition se présente comme suit :

N°	Ministères	Nombre de CST (2026-2028)
1	Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et des Productions Vivrières	4
2	Ministère de l'Economie, des Finances et du Budget	4
3	Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité	1
4	Ministère du Plan et du Développement	1
5	Ministère des Infrastructures et de l'Entretien Routier	1
6	Ministère de l'Emploi, de la Protection Sociale et de la Formation Professionnelle	1
7	Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle	2
8	Ministère de la Communication	3
9	Ministère des Transports et des Affaires Maritimes	2
10	Ministère des Eaux et Forêts	1
11	Ministère de la Culture et de la Francophonie	3
12	Ministère des Mines, du Pétrole et de l'Energie	6
13	Ministère du Tourisme et des Loisirs	2
14	Ministère de la Transition Numérique et de l'Innovation Technologique	2
15	Ministère de la Promotion de la Jeunesse, de l'Insertion Professionnelle et du Service Civique	2
16	Ministère de l'Hydraulique, de l'Assainissement et de la Salubrité	2
17	Ministère des Sports	2
TOTAL		39

II.2.2.5 PERSPECTIVES

Au titre de l'année 2026, les actions à mener portent sur :

- ✓ la poursuite du déploiement du contrôle de gestion dans les ministères ;

- ✓ Le renforcement des capacités des acteurs budgétaires des ministères sur les thématiques de performance ;
- ✓ l'élaboration d'un référentiel des indicateurs de performance ;
- ✓ la poursuite de l'appui de la Direction de la Réglementation et de la Modernisation de la Gestion Budgétaire dans l'amélioration de la production des rapports de gestion ;
- ✓ la redéfinition des libellés des programmes CST qui portent sur le nom des structures conformément aux recommandations du Parlement (FER, FDFP, FNLS, ...) ;
- ✓ la formalisation de la nomination des Responsables des programmes CST.

Au terme de la présentation de cette thématique, les échanges ont principalement porté sur :

- la définition des indicateurs de performance en lieu et place des indicateurs d'activités par les ministères ;
- la problématique de la mise en place du budget-programmes au sein des collectivités.

II.2.3. THEMATIQUE 3 : IMPLEMENTATION DU CONTROLE INTERNE A LA DGBF : ACQUIS ET PERSPECTIVES

Monsieur **Ali SISSOKO**, Directeur Général Adjoint du Budget et des Finances, a assuré la modération de cette communication.

Cette thématique a été présentée par Monsieur **TCHIMOU Konan Dominique**, Directeur de la Règlementation et de la Modernisation de la Gestion Budgétaire. Dans son exposé, il a rappelé le contexte de l'implémentation du Contrôle Interne et défini la notion de contrôle interne, les objectifs et les enjeux liés au concept.

La suite de son intervention a porté sur les outils, les textes, les organes du dispositif et les résultats enregistrés dans le cadre des évaluations de mise en œuvre du dispositif du contrôle interne au sein de la DGBF.

Monsieur **TCHIMOU** a conclu son exposé en présentant les perspectives, à travers la définition des Matrices d'actions 2026-2028.

II.2.2.1 CONTEXTE DE L'IMPLEMENTATION DU CONTRÔLE INTERNE

Le contrôle interne est un dispositif clé de gouvernance visant à sécuriser les opérations, maîtriser les risques et améliorer la performance. Pour sa mise en œuvre, le COSO (Committee Of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission), cadre de référence reconnu mondialement, définit les composantes essentielles qui en font un outil incontournable de pilotage et de transparence.

En ce qui concerne la DGBF, l'adoption dudit contrôle répond à un besoin crucial : **garantir la régularité et la fiabilité de l'exécution budgétaire, renforcer la discipline financière de l'Etat et accroître la confiance des citoyens ainsi que des partenaires techniques et financiers.**

II.2.3.2 DEFINITION ET OBJECTIFS

Selon le cadre COSO « le contrôle interne est un processus mis en œuvre par le Conseil, le management et les collaborateurs d'une entité, destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation d'objectifs liés aux opérations, au reporting et à la conformité. ». Le terme « contrôle » est pris dans sa signification anglo-saxonne qui veut dire « **maîtriser** ».

Ainsi, le Contrôle interne :

- ✓ renvoie donc à **la maîtrise des activités, des opérations, des tâches** des services ;
- ✓ permet à la direction générale et au cabinet ministériel d'**obtenir une assurance raisonnable et non une assurance absolue** ;
- ✓ **est adaptable à la structure de toute entité** : il offre une certaine souplesse d'application pour l'ensemble de l'entité ou une filiale, une division, une unité opérationnelle ou un processus métier en particulier ;
- ✓ **est un processus reposant sur la mise en œuvre des tâches et activités continues** : il constitue un moyen et non une fin en soi ;
- ✓ **est mis en œuvre par des personnes** : il ne repose pas simplement sur un ensemble de règles et de manuels de procédures, de documents et de système, il est assuré par des personnes œuvrant à tous les niveaux de l'organisation.

L'objectif du contrôle interne est de traiter les risques et de fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation, dans le cadre de la mission de l'organisation, des objectifs généraux suivants :

- ✓ exécution d'opérations ordonnées, éthiques, économiques, efficaces et efficaces ;
- ✓ respect des obligations de rendre compte ;
- ✓ conformité aux lois et réglementations en vigueur ;
- ✓ protection des ressources contre les pertes, les mauvais usages et les dommages.

II.2.3.3 ENJEUX

Le contrôle interne vise généralement à :

- ✓ fiabiliser l'information financière et comptable ;
- ✓ optimiser les processus ;
- ✓ prévenir la fraude ;
- ✓ clarifier les responsabilités ;
- ✓ maîtriser les risques ;
- ✓ renforcer la gouvernance.

De façon spécifique, le contrôle interne constitue un levier stratégique pour le bon fonctionnement de la DGBF. Ses enjeux sont multiples :



II.2.3.4 COMPOSANTES DU CONTRÔLE INTERNE

Selon le référentiel COSO 2013, le contrôle interne s'appuie sur **cinq (5) composantes** interconnectées qui constituent la base d'un système de contrôle efficace. Ces composantes sont elles-mêmes soutenues par **17 principes fondamentaux**. Ces principes sont accompagnés de **quatre-vingt-sept (87) points d'attention** permettant une mise en œuvre cohérente et structurée.

Le COSO 2013 met l'accent sur une approche fondée sur les **principes**, permettant une adaptation aux spécificités de chaque organisation (secteur public, entreprise privée, ONG, etc.). L'importance de l'approche basée sur les principes tient en ce que :

- ✓ les principes sont universels, mais leur application est flexible ;
- ✓ Les cinq composantes sont indissociables et doivent fonctionner ensemble pour garantir un contrôle interne efficace ;
- ✓ une documentation et une évaluation régulières sont nécessaires pour assurer une amélioration continue ;
- ✓ les points d'attention correspondent à des caractéristiques importantes des principes. Ils peuvent aider à mettre en place le contrôle interne. Le management peut estimer que certains points d'attention ne sont pas pertinents ou ne sont pas appropriés.

II.2.3.5 ACQUIS ENREGISTRES DANS LA MISE EN ŒUVRE DU CONTRÔLE INTERNE

En vue de faciliter la mise en œuvre du contrôle interne à la DGBF, plusieurs textes, organes et outils ont été mis en place.

Au titre des textes, il s'agit notamment :

- des textes législatifs et réglementaires encadrant la gestion budgétaire ;
- de la Décision n°2397 du 22 septembre 2023 portant création de l'observatoire de l'éthique et de la déontologie de la DGBF ;
- de la Décision n°2404 du 26 septembre 2023 portant nomination des membres de l'observatoire ;
- du Guide d'auto-évaluation du dispositif du contrôle interne de la DGBF ;
- du Manuel des procédures révisé de la DGBF ;
- du Code d'éthique et de Déontologie

Concernant les organes, l'on note :

- le Comité de Pilotage du Contrôle Interne et de Maitrise des Risques (COPIL-CIMR) ;
- le Secrétariat Technique du Contrôle Interne et de Maitrise des Risques (ST-CIMR)
- la Cellule d'Evaluation des Dépenses Publiques (CEADP) ;

- la Cellule Opérationnelle de Contrôle Interne et de Maitrise des Risques (CO-CIMR) ;
- les Cellules Centrales et Régionales de Contrôle Interne et de Maitrise des Risques (CCR-CIMR).

Les outils mis à la disposition de la DGBF sont :

- le Plan d'Actions Stratégiques (PAS) et le Programme d'Activités (PA) de la DGBF ;
- la Cartographie des processus et Matrice des risques et opportunités
- le Système d'information budgétaire (SIGOBE, SOLDE An 2000, SIGESCOD, SIGBM, SIGVA, GESCO-DCB, SIGP, JIRA...) ;
- le Système d'audit de cohérence automatisé
- le Plan de continuité et de reprise d'activités informatiques
- les canaux de communication interne et externes : site web DGBF, Intranet, DGBF info, agenda, groupes WhatsApp, Budget citoyen, numéros vert... ;
- le DPBEP, le DPPD-PAP-RAP et le Rapport Général sur la Performance ;
- les guides sur les outils du Budget programmes ;
- les outils d'implémentation du Contrôle de gestion et du Contrôle Interne Budgétaire dans les ministères.

Résultat de l'évaluation du niveau de mise en œuvre des recommandations issues de l'évaluation indépendante du contrôle interne de la DGBF de 2024

Le suivi a porté sur un total de 50 recommandations issues de l'évaluation indépendante de 2024, dont la situation d'avancement se présente comme suit:

- ✓ 16 recommandations non échues ;
- ✓ 34 recommandations réalisées ;
- ✓ 33 recommandations partiellement réalisée ;
- ✓ 1 recommandation non réalisée.

Au regard des résultats observés, **le suivi de la mise en œuvre des recommandations issues de l'évaluation indépendante de 2024 au sein de la DGBF peut être qualifié de très satisfaisante.**

Le tableau ci-dessous présente l'analyse par composante du référentiel COSO 2013

N°	COMPOSANTE COSO	TAUX DE MISE EN ŒUVRE
1	ENVIRONNEMENT DE CONTRÔLE	100%
2	EVALUATION DES RISQUES	86%
3	ACTIVITÉS DE CONTRÔLE	100%
4	INFORMATION ET COMMUNICATION	100%
5	PILOTAGE	100%

Soit un taux d'exécution globale de **97,06%** ;

Résultats de l'évaluation globale de la maturité du dispositif de contrôle interne de la DGBF

	NOTE GLOBALE (%)	NIVEAU DE MATURITÉ DU DISPOSITIF DE CONTRÔLE INTERNE	QUALITÉ DU DISPOSITIF DE CONTRÔLE INTERNE	COMMENTAIRES
APPRÉCIATION GLOBALE	83%	Satisfaisant (Maîtrisé)	L'ensemble des composantes existent de manière très développée et sont documentées	• La gestion des risques est intégrée aux activités opérationnelles ; • Le reporting et l'allocation des ressources sont ajustés aux résultats de l'analyse des risques. Des ajustements rapides peuvent être effectués lorsque les conditions évoluent; • L'entité utilise la gestion des risques comme un outil de gestion opérationnelle ; • Les principes d'exploitation du contrôle interne sont décrits de manière détaillée ; • L'exécution des activités de contrôle est surveillée régulièrement et la traçabilité est assurée ; • Les contrôles sont adaptés en permanence aux risques lorsque ceux-ci évoluent et la documentation est tenue à jour; • Les activités de contrôle effectuées sont documentées selon un procédé standardisé ; • Un responsable du contrôle interne coordonne et surveille les activités de contrôle sur la base d'échantillonnage ; • Une fois par an se fait l'évaluation du contrôle interne selon des critères de mesure objectifs.

En termes de perspectives, Monsieur **TCHIMOU** a présenté les Matrices d'actions 2026-2028 qui se présentent comme suit :

DOMAINE D'ACTIONS / ACTIONS / ACTIVITES	CALENDRIER D'EXECUTION												RESPONSABLES ACTIVITES
	2026				2027				2028				
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	
I ENVIRONNEMENT DE CONTROLE													
1.1 Elaborer les modules de formation sur le Contrôle interne		X											DRMGB
1.2 Organiser une session de formation sur les outils du dispositif de contrôle interne et de maîtrise des risques sur les outils du Contrôle interne à l'endroit des organes (Copil)			X										
1.3 Organiser une session de formation sur le COSO 2013 à l'endroit des Référents DRBF			X										
1.4 Organiser des réunions trimestrielles de revue avec les Référents CI-MR		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
1.5 Faire l'auto évaluation du dispositif de contrôle interne de la DGBF				X	X			X				X	DGBF/ DRMGB
1.6 formaliser et mettre en œuvre une procédure d'enquête de moralité pour tous les agents et instaurer un dispositif ou un comité d'enquête de moralité avant toutes nominations			X										DRHMG/DRMGB
1.7 Formaliser et mettre en œuvre un plan de carrières et d'évaluation individuelle du personnel		X	X			X		X					
1.8 Formaliser et mettre en œuvre une procédure d'entretien individuel annuel			X					X				X	
1.9 Formaliser et mettre en œuvre un système d'entretien individuel annuel d'appréciation des performances (évaluation) du personnel				X									
1.10 développer un système d'évaluation de suivi informatisé des performances opérationnelle							X	X				X	DRMGB / DSIB
1.11 Evaluer la compréhension des procédures actualisées			X	X									DRMGB
1.12 Réaliser des échantillonnages pour mesurer l'adhésion aux politiques			X	X									DRMGB/DPSB

DOMAINE D'ACTIONS / ACTIONS / ACTIVITES	CALENDRIER D'EXECUTION												RESPONSABLES ACTIVITES
	2026				2027				2028				
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	
II EVALUATION DES RISQUES													
2.1 Mettre en place un outil (logiciel) d'élaboration de la cartographie des risques, du plan de mitigation et d'audit interne basé sur les risques, suivi des incidents				X	X	X							DRMGB
2.2 Elaborer et mettre en œuvre une politique de gestion des risques de fraudes.			X	X									DGBF / DRMGB
2.3 mettre en place un dispositif formel d'évaluations complètes des risques de fraude et de corruption (pilotage)							X	X					DGBF/ DRMGB
2.4 Organiser des sessions de formation sur les outils du dispositif de contrôle interne et de maîtrise des risques sur les outils du Contrôle interne à l'endroit des organes (CR-MR, Secrétaires)							X	X			X	X	DRMGB / Toutes les Directions
2.5 Elaborer une cartographie spécifique actualisée des risques de fraude et de corruption associés aux processus et d'un plan de mitigation (prévention, détection, correction) mis en œuvre et matérialisant les activités de prévention et de contrôle de la fraude et de la corruption afin d'atténuer le risque que des événements frauduleux se produisent ou ne soient pas détectés en temps opportun							X	X					DRMGB / Toutes les Directions
2.6 Actualiser la procédure d'évaluation de la situation des tiers de premier rang et intermédiaires en prenant en compte la cartographie des risques de fraude interne et de corruption							X	X					DGBF/ DRMGB/Toutes les Directions
2.7Actualiser périodiquement la cartographie des risques de fraude interne et de corruption (au moins une fois l'année) pour prendre en compte les changements							X	X				X	DRMGB / DRBF / Toutes les Directions
2.8 Elaborer et mettre en œuvre des évaluations continues du dispositif de gestion du risque de fraude et de corruption internes et communication sur les lacunes du Programme de gestion des risques de fraude et de corruption en temps opportun pour la prise de mesures correctives							X	X					DRMGB /Toutes les Directions
2.9 Formaliser une méthodologie institutionnelle d'évaluation des risques							X	X					DGBF/ DRMGB

DOMAINE D'ACTIONS / ACTIONS / ACTIVITES	CALENDRIER D'EXECUTION												RESPONSABLES ACTIVITES
	2026				2027				2028				
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	
II EVALUATION DES RISQUES													
2.10 Déployer un outil digital dédié à la cartographie des risques, aux plans de mitigation, au suivi des incidents et à l'audit basé sur les risques.								X				X	DSIB/DRMGB / Toutes les Directions
2.11 Élaborer et mettre en œuvre une politique institutionnelle de gestion des risques de fraude et de corruption, incluant une cartographie spécifique, des plans de mitigation formalisés et l'intégration du risque de fraude dans l'évaluation des tiers							X	X					DGBF/DRMGB
2.12 Valider et adopter le guide d'auto-évaluation du CI			X	X									DRMGB

DOMAINE D'ACTIONS / ACTIONS / ACTIVITES	CALENDRIER D'EXECUTION												RESPONSABLES ACTIVITES
	2026				2027				2028				
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	
II EVALUATION DES RISQUES													
2.11 Elaborer et implémenter la méthodologie d'évaluation des risques			X	X				X				X	DRMGB / Toutes directions
2.12 Concevoir un tableau de bord			X										DRMGB
2.13 Organiser le lancement et initier l'évaluation des mesures correctives			X	X									DRMGB
2.14 Organiser des tests pilotes			X	X									DRMGB / Toutes les Directions

DOMAINE D'ACTIONS / ACTIONS / ACTIVITES	CALENDRIER D'EXECUTION												RESPONSABLES ACTIVITES
	2026				2027				2028				
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	
III ACTIVITE DE CONTROLE													
3.1 Elaborer et mettre en œuvre une politique de sécurité informatique				X									DSIB
3.2 Elaborer et mettre en œuvre une stratégie de lutte contre la fraude				X									DGBF / DRMGB/Toutes Directions

3.3 Poursuivre le déploiement de la comptabilité matière				X											DSIB / DDCM
--	--	--	--	---	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-------------

DOMAINE D'ACTIONS / ACTIONS / ACTIVITES	CALENDRIER D'EXECUTION												RESPONSABLES ACTIVITES
	2026				2027				2028				
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	
IV INFORMATION ET COMMUNICATION													
4.1 Mettre en place un dispositif de protection des données à caractère personnel conforme à la loi n°2013-450, matérialisé par un registre des traitements, une procédure interne formalisée, des mesures de sécurité adaptées et un mécanisme d'exercice des droits des personnes concernées				X									DGBF
4.2 Faire un état d'inventaire et de fonctionnalité des applications actualisé et produire un rapport de fonctionnement des applications				X									DSIB
4.3 Organiser une session de formation sur le COSO 2013 à l'endroit des DRBF		X											DRMGB / DRBF
4.4 Organiser des sessions de formation sur la nouvelle méthodologie d'autoévaluation (référénts CR-MR)			X	X				X				X	DRMGB / Toutes les Directions
4.5 Organiser des réunions trimestrielles de revue avec les Référénts CI-MR	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	DRMGB / Toutes les Directions

DOMAINE D'ACTIONS / ACTIONS / ACTIVITES	CALENDRIER D'EXECUTION												RESPONSABLES ACTIVITES
	2026				2027				2028				
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	
V PILOTAGE													
5.1 Réorganiser la fonction d'audit interne			X	X									DGBF
5.1 Elaborer et mettre en œuvre un plan stratégique de l'audit interne					X	X	X	X					DRMGB/CEADP
5.2 Faire adopter le projet de charte d'audit interne élaboré			X										CEADP
5.3 Elaborer et mettre en œuvre une politique d'audit interne, d'assurance qualité et d'amélioration continue			X										DGBF/ CEADP/DRMGB
5.4 Former les auditeurs internes sur les nouvelles normes IIA			X	X									CEADP

DOMAINE D'ACTIONS / ACTIONS / ACTIVITES	CALENDRIER D'EXECUTION												RESPONSABLES ACTIVITES
	2026				2027				2028				
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	
V PILOTAGE													
5.5 Doter la CEADP d'un logiciel destiné à la programmation et suivi des missions d'audit							X	X					CEADP
5.6 Mettre en place un comité d'audit interne (y compris charte du comité d'audit)			X	X									DGBF/ DRMGB
5.7 Soumettre les rapports au comité d'audit de la DGBF pour examen				X				X				X	DGBF
5.8 Instituer et rendre pleinement opérationnel un comité d'audit interne au sein de la DGBF.				X	X								DGBF
5.9 Elaborer le programme annuel d'évaluation continue et ponctuelle		X											DRMGB
5.10 Définir la méthodologie et les critères d'évaluation du contrôle interne		X											
5.11 Former les équipes d'évaluation			X	X									DRMGB
5.12 Débuter les évaluations régulières				X									DRMGB /Toutes Directions
5.13 Elaborer la méthodologie d'ajustement des évaluations			X	X									DRMGB
5.14 Définir des critères d'ajustement			X	X									
5.15 Intégrer et mettre en œuvre la méthodologie dans le programme d'évaluation			X	X									DGBF/ DRMGB
5.16 Elaborer le calendrier de réunions de restitution avec les équipes concernées				X								X	DGBF
5.17 Organiser des réunions de restitution pour partager les plans d'audit, les résultats et les plans d'actions				X	X								DGBF
5.18 Mettre en place le mécanisme de feedback pour intégrer les suggestions d'amélioration				X									DGBF /DRMGB
5.19 Organiser les réunions et de coordination des activités avec le service de pilotage et l'audit interne				X		X		X		X		X	DGBF
5.20 Développer l'outil de suivi des non- conformités et former les responsables à l'utilisation de l'outil						X	X	X					DSIB /DRMGB
5.21 Intégrer les mesures correctives dans les rapports et débiter le suivi régulier							X	X					DRMGB

Au terme de la présentation de cette thématique, les échanges ont principalement porté sur l'évaluation externe effectuée par l'Inspection Générale des Finances (IGF) sur le dispositif du contrôle interne au sein de la DGBF. La note obtenue de 83% dénote d'une satisfaction au niveau de la maturité dudit dispositif.

II.2.4. THEMATIQUE 4 : MISE EN ŒUVRE DU SYSTEME DE MANAGEMENT DE LA QUALITE (SMQ) A LA DGBF : STRATEGIE POST CERTIFICATION

Monsieur **N'GOUMISSA Koffi Claude François**, Inspecteur Auditeur Général, a assuré la modération de cette communication.

Cette thématique a été présentée par Monsieur **TCHIMOU Konan Dominique**. Dans son exposé, il a situé le contexte en indiquant que la certification ISO est devenue un gage de crédibilité et de performance recherché par le secteur privé et l'administration publique.

Il a ensuite présenté les acquis enregistrés dans la mise en œuvre du processus de certification globale multisite de la DGBF. Il a souligné que les efforts des parties prenantes ont abouti à la certification le 9 septembre 2025.

En termes de perspectives, il a présenté la stratégie post certification en s'appuyant sur les principes directeurs, notamment l'amélioration continue, l'approche processus, le leadership et l'engagement de la direction, l'implication du personnel et la décision fondée sur des preuves. Il a par la suite fait un encart sur le Document de stratégie post-certification 2026-2028.

Le nouveau cycle de certification de la DGBF a été également présenté et devrait se tenir respectivement le 9 septembre 2026 pour l'audit de suivi 1, le 9 septembre 2027 pour l'audit de suivi 2 et le 9 septembre 2028 pour l'audit de re-certification de la DGBF.

II.2.4.1 CONTEXTE

La Direction Générale du Budget et des Finances (DGBF) s'est hissée au rang des institutions modernes, capables de répondre aux standards internationaux et de porter une image d'excellence en obtenant le **09 septembre 2025 la certification ISO 9001 version 2015**, preuve tangible de son engagement pour la qualité et la bonne gouvernance.

Cette certification ouvre un nouveau cycle stratégique. Les enjeux post-certification pour la DGBF sont multiples :

- ✓ soutenir et pérenniser la culture qualité au quotidien ;
- ✓ renforcer la crédibilité institutionnelle par une amélioration continue et des résultats mesurables ;
- ✓ mobiliser les équipes autour des activités participatives et de communications inspirantes pour maintenir l'engagement ;
- ✓ transformer les exigences normatives en opportunités de progrès ;
- ✓ projeter la DGBF dans une dynamique d'exemplarité pour d'autres services de l'administration ivoirienne et africaine.

II.2.4.2 ACQUIS

Les acquis de la certification de la DGBF sont présentés dans les tableaux ci-après, à plusieurs niveaux :

Gouvernance et organisation

N°	ACQUIS	PORTEE
1	Leadership affirmé	Crédibilité institutionnelle ; Conformité et légitimité ; Engagement durable ; Performance et efficacité ; Culture qualité vivante.
2	Existence de la politique qualité	
3	Décision N°2035 MFB/DGBF/DRMGB du 26 septembre 2024	
4	Existence d'organes fonctionnels dédiés au SMQ (Comité de pilotage, Equipe projet, Responsable qualité)	

Culture qualité et mobilisation

N°	ACQUIS	PORTEE
1	Propriétaires, DRBF et Pilotes formés et impliqués	Culture qualité vivante et partagée ; Mobilisation et engagement collectif ; Durabilité du système ; Performance et amélioration continue ; Crédibilité et légitimité externe.
2	Appropriation collective des outils qualité	
3	Renforcement du sentiment d'appartenance et de fierté institutionnelle	
4	Acteurs sensibilisés au SMQ	

Maîtrise des processus

N°	ACQUIS	PORTEE
1	Cartographie des processus clés	Maitrise et pilotage des processus ; Transparence et traçabilité ; Amélioration continue ; Performance organisationnelle ; Crédibilité et conformité.
2	Existence de matrice d'activités pour chaque processus	
3	Tableaux de bord	
4	Existence d'un mécanisme de contrôle et de suivi des performances	
5	Existence d'un mécanisme de gestion des non-conformités	
6	Proactivité des acteurs	

Outils et pratiques consolidés

N°	ACQUIS	PORTEE
1	Existence d'outils du SMQ : -Politique qualité; -Cartographie des processus; -Fiches d'identité de processus; -Matrice des PIP; -Matrices des risques et opportunités; -Gestion documentaire; -Enquête de satisfaction; -Fiche de réclamation client; -Fiche de non-conformité -Plan de formation; -Document de stratégie; -Document de planification	Fiabilité et robustesse du système ; Transparence et crédibilité ; Amélioration continue réelle et durable ; Performance organisationnelle et pérennité ; Leadership et exemplarité.
2	Institutionnalisation de l'audit interne et de la revue de direction	
3	Démarche d'amélioration continue intégrée	

Obtention de la certification

N°	ACQUIS	PORTEE
1	Travail collectif reconnu	Reconnaissance institutionnelle et crédibilité externe ; Maturité organisationnelle ; Valorisation du travail collectif ; Exemplarité et légitimité.

II.2.4.3 PERSPECTIVES

Pour conclure, Monsieur TCHIMOU a présenté la stratégie la stratégie post-certification de la DGBF. Ainsi il ressort que pour assurer la pérennité, l'efficacité et l'amélioration continue du SMQ, la DGBF s'appuie sur des principes fondamentaux qui prennent une dimension stratégique.

Le document de stratégie post-certification 2026-2028 qui est un outil essentiel dans le cadre du processus de pérennisation de la certification de la DGBF a pour objectif :

- ✓ d'assurer le maintien des acquis de la démarche qualité ;
- ✓ de renforcer l'efficacité des processus budgétaires ;
- ✓ de maintenir une meilleure satisfaction de toutes nos parties intéressées pertinentes ;
- ✓ d'impliquer les parties prenantes ;
- ✓ de valoriser les bonnes pratiques.

Ce document de stratégie est bâti autour des quatre (4) axes stratégiques définis dans la Politique Qualité de la DGBF, à savoir :

- ✓ **Axe stratégique 1** : la satisfaction des clients/usagers dans le respect des exigences légales et réglementaires en vigueur ;
- ✓ **Axe stratégique 2** : la modernisation et l'amélioration du fonctionnement interne de la Direction Générale ;
- ✓ **Axe stratégique 3** : l'utilisation des ressources humaines compétentes et qualifiées ;
- ✓ **Axe stratégique 4** : l'utilisation d'infrastructures modernes et adéquates.

Ce document comprend un narratif avec trois annexes (matrice d'activités, chronogramme d'activités et annexe financière).

Monsieur TCHIMOU a par ailleurs présenté le nouveau cycle de certification de la DGBF qui devrait se tenir respectivement le 9 septembre 2026 pour l'audit de suivi 1, le 9 septembre 2027 pour l'audit de suivi 2 et le 9 septembre 2028 pour l'audit de re-certification de la DGBF.

A la suite de cette présentation, Monsieur le Directeur Général a informé l'assistance de la tenue prochaine de la cérémonie officielle de la remise du

certificat et du processus de sensibilisation et de communication qui va en découler.

II.2.5. THEMATIQUE 5 : LE RESPECT DES PRINCIPES D'ETHIQUE ET DES REGLES DE DEONTOLOGIE A LA DGBF

La modération de la présentation de cette thématique a été assurée par Monsieur **Yaya DIOMANDE**, Directeur Général Adjoint du Budget et des Finances.

Cette communication a été faite par Monsieur **TANOH Yao Séraphin**, Directeur des Ressources Humaines et des Moyens Généraux (DRHMG). Elle a été l'occasion de présenter les enjeux, les outils, l'état des lieux et les perspectives de la promotion des principes d'éthique et des règles de déontologie à la DGBF.

II.2.5.1 CONTEXTE

La question du respect des principes d'éthique et des règles de déontologie, est au cœur des politiques publiques. Ainsi, des initiatives ont été prises :

➤ Au niveau Gouvernemental:

- ✓ adoption et signature d'une charte d'éthique par le Gouvernement le 09 août 2011 ;
- ✓ adoption d'une ordonnance relative à la prévention et à la lutte contre la corruption et les infractions assimilées ;
- ✓ loi n°2023-892 du 23 Novembre 2023 portant statut général de la fonction publique (Section II relative aux obligations du fonctionnaire/ art.32 et suivants) ;
- ✓ mise en place de la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance le 16 avril 2014.

➤ Au niveau de la DGBF:

- ✓ mise en place d'un Code d'éthique et de déontologie le 30 décembre 2021. Ce Code d'Ethique et de Déontologie est un référentiel de comportements et un outil de promotion de nos valeurs ;

- ✓ création d'un Observatoire de l'Éthique et de la Déontologie le 22 septembre 2023 ;
- ✓ nomination des membres de l'Observatoire d'éthique et de la déontologie de la DGBF le 26 septembre 2023.

II.2.5.2 ENJEUX

Le respect des principes d'éthique et des règles de déontologie présente des enjeux majeurs liés à l'environnement post-certification et à l'implémentation du contrôle interne :

➤ **Au niveau de l'environnement post-certification à la norme ISO 9001 version 2015 :**

- ✓ poursuivre les actions en faveur du renforcement de la crédibilité de la DGBF par un comportement qui rassure les usagers, les opérateurs économiques et les partenaires;
- ✓ vulgariser les principes d'éthiques et de déontologie a travers une sensibilisation et une communication permanente (exigences du SMQ et du contrôle interne);
- ✓ mesurer la satisfaction des usagers-clients.

➤ **Au niveau du dispositif du contrôle interne :**

- ✓ **Principe 1** du cadre de référence du Contrôle d'interne - COSO 2013 affirme que « L'organisation démontre son engagement en faveur de l'intégrité et des valeurs éthiques »
- ✓ **Principe 8** L'organisation intègre le risque de fraude dans son évaluation des risques susceptibles de compromettre la réalisation des objectifs

Ces enjeux induisent la nécessité :

- ✓ d'encourager les bonnes pratiques professionnelles ;
- ✓ de respecter les principes d'éthiques et de déontologie ;

- ✓ de renforcer l'intégrité et la transparence ;
- ✓ de maîtriser les risques liés à la fraude.

II.2.5.3 OUTILS DE PROMOTION DE L'ETHIQUE ET DE LA DEONTOLOGIE

Le Code d'Ethique et de la déontologie comporte :

- Trois Valeurs essentielles que sont :
 - ✓ **la Solidarité** : attitude qui consiste à s'accorder une aide mutuelle soit par devoir moral, soit par intérêt commun ;
 - ✓ **l'Excellence** : degré élevé de qualité d'une chose ou d'une personne ;
 - ✓ **la Transparence** : franchise, intégrité, loyauté et clarté dans l'exercice des responsabilités et des fonctions assignées. Qualité de ce qui fait paraître la vérité tout entière sans l'altérer.
- Deux principes d'éthique à savoir :
 - ✓ **la Dignité** :
 - observer une attitude de dignité : comportement, tenue vestimentaires, langage, relations avec les supérieurs hiérarchiques, collègues et usagers ;
 - s'abstenir de tout acte contraire à l'honneur et aux bonnes mœurs ;
 - éviter tout acte préjudiciable à l'image et à la crédibilité de l'institution ;
 - ✓ **la Probité** :
 - bonne moralité ;
 - comportement d'incorruptibilité ;
 - s'abstenir de toute infraction financière (détournement, concussion, faux et usage de faux, abus de pouvoir, trafic d'influence) ;
- Quatre règles de déontologie :
 - ✓ **l'Obligation d'assurer le service** ;
 - ✓ **l'Obligation d'impartialité, de neutralité et de désintéressement** ;

- ✓ **des modalités d'information du public et ses limites** (diffusion de l'information au public sur autorisation de la hiérarchie, respect du secret professionnel et de la discrétion professionnelle) ;
- ✓ **de la qualité des relations professionnelles et humaines**

II.2.5.4 ETAT DES LIEUX DE LA PROMOTION DES PRINCIPES D'ETHIQUE ET DES REGLES DE DEONTOLOGIE

- **Tenues des sessions du Secrétariat Exécutif de l'Observatoire** les 04 avril, 16 juin et 04 août 2025 ;
- **Campagne de sensibilisation** les 26 et 28 août 2025 : participants : 505 agents, taux de satisfaction : 93,3% ;
- **Réalisation d'une enquête sur l'appropriation du code d'éthique et de déontologie par les agents** : Participants : 738 agents, taux d'appropriation global : 67% ;

Statistiques sur les manquements à l'éthique et à la déontologie

ANNEE	TYPE DE MANQUEMENT	NOMBRE DE CAS	TOTAL
2022	Abandon de poste	3	5
	Falsification de document administratif	2	
2023	Abandon de poste	2	3
	Non respect de la hiérarchie et mauvaise conduite	1	
2024	Abandon de poste	3	4
	Mauvaise conduite	1	
2025	Abandon de poste	7	10
	Falsification de document budgétaire	1	
	Abus de confiance et escroquerie	1	
	Vol de plaque d'immatriculation de véhicule administratif	1	
TOTAL			22

II.2.5.5 PERSPECTIVES

Abordant les perspectives, le DRHMG a énoncé quelques actions à mener pour accroître le taux d'appropriation et le respect du code d'éthique et de déontologie. Il s'agit notamment :

- ✓ de la poursuite et du renforcement des actions de sensibilisation ;
- ✓ du renforcement du contrôle de présence des agents à leur poste de travail ;
- ✓ de la mise en place d'un cadre d'évaluation du personnel ;
- ✓ de la Réalisation d'une enquête annuelle pour évaluer le niveau de connaissance et d'appropriation des principes éthiques par les agents.

III. RECOMMANDATIONS

Les principales recommandations sont les suivantes :

1. assurer un suivi diligent de la mise en œuvre des actions nécessaires pour le maintien de la certification de la DGBF à la norme ISO 9001 version 2015 ;
2. préparer dans les délais constitutionnels le projet de Loi de règlement 2025 et le projet de Loi de finances portant budget de l'Etat pour l'année 2027 ;
3. poursuivre le suivi régulier de l'exécution budgétaire afin de garantir le respect de l'objectif du déficit budgétaire de 3% du PIB pour l'exercice 2026 ;
4. renforcer le suivi de l'exécution des crédits budgétaires des Représentations Nationales à l'Etranger (RNE) et des Etablissements Publics Nationaux (EPN) à travers le SIGOBE ;
5. élaborer et rendre disponible au plus tard le 20 mai 2026, le projet de Document de Programmation Budgétaire Economique Pluriannuelle 2027-2029, afin de permettre la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire au Parlement au plus tard le 17 juin 2026 ;
6. poursuivre la mise en place du nouveau logiciel de traitement et de paiement des salaires des Fonctionnaires et Agents de l'Etat ;
7. poursuivre la mise en œuvre du dispositif de contrôle interne au sein de la DGBF.

8. poursuivre les rencontres avec les structures techniques en vue de déterminer les actions prioritaires à prendre en compte dans le cadre de la détermination des enveloppes budgétaires ;
9. poursuivre le suivi et l'encadrement des acteurs des RNE, des EPN et des Collectivités décentralisées en vue d'une meilleure exécution de leur budget ;
10. élaborer un référentiel d'indicateurs sectoriels dans le cadre de l'élaboration des cadres de performance des ministères ;
11. élaborer et vulgariser les indicateurs standardisés du programme 1 "Administration Générale" ;
12. organiser une campagne de vulgarisation de la certification et de sensibilisation sur le contrôle interne auprès de l'ensemble des agents de la DGBF.

Fait à Yamoussoukro, le 13 février 2026

Le Séminaire